

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**  
**COUR DES COMPTES**

**COMMENTAIRES DE LA COUR DES COMPTES SUR LE PROJET DE**  
**BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2008**

**DELIBERE**

La Cour des comptes publie ses commentaires sur le projet de loi portant budget général de l'Etat pour l'exercice 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 2.b de la loi n°1/002 du 31mars 2004 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes, celle-ci délibérant en Audience des Chambres Réunies, a adopté le présent Rapport Public contenant ses commentaires sur ledit projet de loi.

Ce texte a été arrêté au vu dudit projet de loi et des informations recueillies auprès des différents services en charge de sa préparation.

Etaient présents :

M. Fulgence DWIMA BAKANA, Président de la Cour, Mme Dévote SABUWANKA, Vice Président, MM. Venant NTAKIMAZI, André CIZA, Gabin MUREKAMBANZE, Gabriel SHANO, Léonce SINZINKAYO, Présidents de Chambre, Mmes et MM. Wenceslas BANDYATUYAGA, Célestin NJEBARIKANUYE, Dominique WAKANA, Imelde GAHIRO, Abraham NINKUNZE, Odette NDAYISHIMIYE, Augustin NINGANZA, Réverien NDIKUBWAYO, Conseillers à la Cour.

M. Pax Joyce BIGIRIMANA, Greffier en Chef, a assisté la Cour.

Fait à Bujumbura, le 17/12/ 2007.

## **I. INTRODUCTION**

### **I.1. Du processus de préparation du budget de l'exercice 2008**

Le processus de préparation et d'élaboration du budget de l'exercice 2008 a été, comme d'habitude lancé par une lettre de cadrage n°: 540/1995/2007 du 6 septembre 2007 du Ministre des finances, invitant tous les Ministres, le Président de la Cour des comptes, le Chef de Cabinet civil du Président, les Chefs des Cabinets du Premier Vice-président et du Deuxième Vice-président, le Secrétaire Général du Gouvernement, le Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale et celui du Sénat, d'entamer les travaux de préparation du budget de l'exercice 2008 et de transmettre les documents de prévisions budgétaires avant le 15 septembre 2007.

Ces délais impartis à ces travaux sont trop courts eu égard à la séquence d'étapes comprises dans le processus budgétaire jusqu'à sa promulgation. Le projet de budget n'a finalement été délibéré définitivement en Conseil des Ministres que le 10 décembre 2007 contrairement aux prescrits de l'article 162 de la Constitution de la république du Burundi qui dispose que l'Assemblée Nationale est saisie du Projet de loi de finances dès l'ouverture de la session d'octobre.

### **I.2. Du cadre légal**

Ce rapport portant commentaires sur le projet de loi de finances de la République du Burundi pour l'exercice 2008 est élaboré en application de l'article 2 litera b de la loi n°1/ 002 du 31 mars 2004 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Cour des comptes.

En effet, cet article dispose « La Cour des comptes communique à l'Assemblée Nationale le résultat de ses missions de contrôle. Elle signale à l'Assemblée Nationale tout engagement, ordonnancement ou paiement des dépenses faits au delà ou en dehors des crédits prévus aux budgets. Elle transmet en outre à l'Assemblée Nationale, préalablement au vote, ses commentaires à propos de tous les projets de budgets soumis à son suffrage ».

### **I. 3. Du contexte de préparation du budget de l'exercice 2008**

La préparation du budget 2008 intervient dans un contexte de suivi des réformes économiques et financières définies dans le Programme que le Gouvernement a signé avec le Fonds Monétaire International.

L'hypothèse centrale de projection est fondée sur le retour définitif de la paix sur tout le territoire, la reprise de la croissance de l'économie soutenue par la reprise de la coopération ainsi que la prise en compte des axes principaux inscrits dans le CSLP adopté en 2006, la stabilisation macroéconomique, le renforcement de la gestion des finances publiques ainsi que la mise en œuvre des réformes économiques structurelles.

Au niveau politique, cette hypothèse suppose que les négociations avec le Mouvement « FNL » se clôturent et ce, sans délai pour permettre la libre circulation des biens et services sans risque ni crainte mais également pour redonner l'espoir aux investisseurs et permettre aux projets en cours ou ceux qui vont démarrer de se réaliser.

Sur le plan social, la situation tendue devrait trouver des solutions. En effet, au moment de la préparation de ce budget, l'on observe plusieurs cas, soit des grèves, soit des préavis de grèves lancés par les syndicalistes des différents corps<sup>1</sup>. Ils attendent du Budget 2008, la concrétisation des promesses leur faites.

Au niveau structurel, plusieurs mesures tendant à accroître les recettes sont annoncées pour 2008:

- l'instauration d'une taxe de consommation supplémentaire sur le tabac dont le taux ad valorem est fixé à 100 % ;
- la réinstauration d'une taxe de consommation sur le sucre et sur les boissons gazeuse, fabriqués localement respectivement pour des montants de 250 FBU le KG et 50 FBU la bouteille ;
- l'instauration de la taxe de consommation sur les vins et les liqueurs importés au taux de 50 % de leur valeur en douanes ;
- l'accroissement des droits de douane sur les produits pétroliers en passant de 10 % à 12 % de la valeur CIF ;
- la fixation du taux de taxe touristique et hôtelière à 5 % ;
- la fixation du taux de télédistribution à 15 % des recettes nettes et hors toutes taxes ;
- l'imposition sur les revenus des cadres et agents locaux travaillant dans les organismes de coopération internationale et dans les Organisations Non Gouvernementales.
- l'effort de recouvrement des arriérés de droits de douane sur le secteur pétrolier et autres arriérés d'impôts sur les exercices antérieurs ;
- la démobilisation des militaires et policiers devrait dégager une économie de budget de près de 3.000.000.000 de FBU ;
- les recrutements seront limités aux seuls secteurs sociaux à savoir l'éducation, la Santé et la Justice ;
- l'intégration éventuelle des appuis budgétaires promis lors de la table ronde des partenaires organisés les 24 et 25 mai 2007 ;
- les dépenses d'un montant de 11.000.000.000 Fbu sont mises sous contingentement.

D'autres mesures ou décisions prises en 2007 et ayant un impact financier sur le budget devront connaître leur début d'exécution en 2008. Il s'agit entre autres de :

- la décision prise par le Président de la République à l'occasion de la fête des travailleurs le 1er mai, octroyant une augmentation de salaire de 34 % aux fonctionnaires de l'Etat régis par le Statut Général des Fonctionnaires. Cette mesure devra prendre cours à partir du 1 juillet 2007 ;
- les différents décrets pris au cours de l'année et ayant un impact financier sur le budget de l'Etat notamment :
  - o le décret n°100/ 102 du 02 mars 2007 portant création et organisation d'une administration personnalisée de l'Etat dénommée « Cadastre National » ;
  - o le décret n °100 /116 du 13 mars 2007 portant fixation des traitements alloués aux cadres de la Brigade Spéciale Anti-Corruption ;
  - o L'ordonnance Ministérielle n° 214/ 540/269 du 27 mars 2007 portant fixation du barème des salaires et octroi des primes et indemnités au personnel d'appui de la Brigade Spéciale Anti-Corruption ;

---

<sup>1</sup> Grèves du personnel de l'ordre judiciaire, personnel de la santé, le personnel régi par la loi sur la Fonction Publique.

- Le décret n°100/095 du 22 février 2007 portant fixation du barème des traitements alloués à l'Inspecteur Général de l'Etat, aux Inspecteurs principaux et aux Inspecteurs de l'Etat ;
- Le décret n°100/ 097 du 22 février 2007 portant détermination des primes, allocations et autres avantages liés aux fonctions d'Inspecteur Général, d'Inspecteur Principal et d'Inspecteur d'Etat
- Les différents décrets<sup>2</sup> portant fixation du point d'indice, octroi des primes et indemnités au personnel du Service National de Renseignement sont également régularisés financièrement, étant donné que le budget initial de 2007 n'en avait pas tenu compte ;
- Le décret n°100/274 du 27 septembre 2007 portant octroi mensuel des facilités des consommations en eau et électricité au Personnel Sous-statut du Service National de Renseignement<sup>3</sup> ;
- Le décret n°100/282 du 25 septembre 2007 portant Statut des membres de la Famille de Feu Président Melchior NDADAYE, Héros National de la démocratie au Burundi ;
- Le décret n°100/281 du 25 septembre 2007 portant application de la loi n° 1/020 du 09 décembre 2004 relative au Statut du Chef de l'Etat à l'expiration de ses fonctions ;
- Le décret n°100/260 du 30 août 2007 portant transformation du Fonds de Développement Communal en Fonds National d'Investissement Communal<sup>4</sup> ;
- L'engagement du Burundi à renoncer à toute rémunération ou indemnisation en nature des agents de l'Etat<sup>5</sup>.
- Le décret n°100/341 du 28 novembre 2007 portant fixation des primes et indemnités alloués aux magistrats de la Cour Anti-corruption et de son Parquet Général ;
- Le décret N°100/322 du 21 novembre 2007 portant fixation des paliers de recrutement et des grilles indiciaires des traitements des fonctionnaires ;
- L'ordonnance ministérielle n°214/540/1064 du 9/11/2007 portant fixation du barème des salaires et octroi de primes et indemnités au personnel d'appui du Cabinet du Ministre à la Présidence chargé de la bonne Gouvernance, de l'inspection générale de l'Etat et de l'Administration locale ;
- L'ordonnance ministérielle n°750/10141 du 11 décembre 2007 portant révision de la structure officielle des prix des carburants.

Il importe aussi de signaler que d'autres mesures structurelles visant la stabilisation macroéconomique, le renforcement de la gestion des finances publiques ainsi que la poursuite des mesures structurelles telle l'introduction de la TVA, désormais prioritaire avec l'adhésion du Burundi à la Communauté de

---

<sup>2</sup> Il s'agit des décrets suivants : le décret n°100/286 du 04 octobre 2006 portant mesures d'application du statut du personnel du SNR en matière disciplinaire ; le décret n° 100/297 du 04 octobre 2006 portant fixation du point d'indice dans la carrière du SNR ; le décret n°100/ 296 du 04 octobre portant octroi de certaines primes et indemnités , au personnel du SNR ; le décret n° 100/ 295 du 04 octobre 2006 portant fixation de l'indemnité de logement alloué au Personnel sous-statut du SNR ainsi que le décret n°100/ 307 du 16 octobre 2006 portant mesures d'application du statut du personnel du SNR en matière des soins médicaux et produits pharmaceutiques.

<sup>3</sup> Les consommations en eau et électricité sont valorisées et sont accordées aux Sous Statut en activité, aux retraités, aux conjoints des membres du personnel décédés en activité ou en retraite ainsi qu'à leurs orphelins vivant sous le toit familial jusqu'à l'âge légal de leur majorité.

<sup>4</sup> L'article 28 de cette loi dispose que l'Etat accorde à concurrence de 15 % du Budget National au Fonds National d'Investissement communal (FONIC).

<sup>5</sup> Voir mémorandum de PPEF de novembre 2007.

l'Afrique de l'Est doivent être prises au courant de l'exercice 2008. Pour ce dernier point, le Burundi n'a pas d'autres choix que d'harmoniser les droits d'entrée avec ceux des pays de la Communauté<sup>6</sup>.

#### **I.4. De la méthodologie adoptée.**

Le présent rapport portant commentaires de la Cour sur le Projet de Budget de l'Etat pour l'exercice 2008 est réalisé sur base du projet de budget adopté par le Gouvernement. Ces commentaires tiennent comptes d'autres mesures prises au courant de l'année et ayant un impact financier sur le budget ainsi que les engagements et objectifs macroéconomiques et quantitatifs que s'est fixés le Gouvernement dans le Mémoire de Politique Economique et Financière (MPEF).

Il s'agira aussi de vérifier en premier lieu que le Budget proposé respecte les principes du droit budgétaire et répond aux caractéristiques généralement reconnues pour un Budget national.

Le projet de budget est également examiné par rapport aux différentes mesures prises par les pouvoirs publics et aux réformes économiques et financières convenues avec les bailleurs de fonds.

D'autres aspects du budget sont également analysés notamment le respect des principes du droit budgétaire et des crédits accordés ainsi que le niveau de décaissement et d'utilisation des fonds PPE etc.

La Cour s'est servi du projet de budget présenté par le Gouvernement ainsi que les différents textes et décrets signés au cours de la période et nécessitant des régularisations.

La Cour s'est fait également et ce, conformément à l'article 51 de la loi qui la régit, communiquer tout document relatif du budget de l'Etat.

Aux côtés de l'ensemble de ces documents et textes législatifs et réglementaires, la Cour a recouru aux autres normes de contrôle et de déontologie qui caractérise tout contrôleur.

## **II. DU RESPECT DES PRINCIPES ET DES CARACTERISTIQUES DU PROJET DE BUDGET**

Acte de prévision et d'autorisation, en forme législative des ressources et des dépenses de l'Etat, un Budget d'un Etat doit respecter un certain nombre de principes et répondre à certaines caractéristiques.

### **II.1. Du respect des principes budgétaires**

#### **1. Du principe d'universalité et d'unité budgétaire**

Le principe d'universalité budgétaire veut que toutes les recettes perçues pour le compte du Trésor soient toutes utilisées pour couvrir l'ensemble des dépenses sans corrélation entre une recette et une dépense spécifique. C'est la règle de non affectation préalable. Cela est indiqué à l'article 2 de la loi du 19 mars 1964 qui dispose que « sauf dispositions légales contraires, toutes les recettes sont perçues pour compte du Trésor comme moyen de couvrir l'ensemble des dépenses. Elles ne peuvent en aucun cas donner lieu à des gestions occultes, ni à la constitution de caisses gérées en marge de la comptabilité publique. Les recettes provenant de la vente d'objets mobiliers ou immobiliers, ainsi que

---

<sup>6</sup> L'adoption par le Gouvernement d'une stratégie de modernisation de la fiscalité et l'harmonisation avec les pays de la zone CAE, est prévue pour le mois de mars, selon le mémorandum des politiques économiques et financières pour fin 2007 et 2008, transmis par les Autorités du Burundi au Directeur Général du FMI.

les ristournes consenties sur les paiements effectués par l'Etat, doivent être portées en recettes aux budgets qui ont supporté ces dépenses ». Par cette obligation d'inscrire toutes les recettes et toutes les dépenses dans les comptes, cette règle renforce la transparence et ne permet pas qu'il y ait dissimulation de certaines opérations financières de l'Etat.

Le Budget Général de l'Etat proposé pour 2008, tel qu'il est présenté respecte ce principe puisque, à part le Fonds Routier National qui est un Etablissement Public Administratif, aucun autre fonds directement affecté ne se trouve dans ce projet de Budget. Cependant, l'existence encore des comptes extrabudgétaire viole ce principe.

Le principe d'unité budgétaire veut, quant à lui que le Budget Général de l'Etat soit présenté dans un document unique et qu'il soit exhaustif. Cela présente des avantages multiples en termes d'examen de la cohérence et de la vision d'ensemble des moyens dont dispose l'Etat ainsi que la politique mise en avant par le Gouvernement.

Pour ce Budget proposé, des progrès sont, certes remarquables mais des efforts restent à faire pour arriver à un véritable compte unique du Trésor. Le Budget ordinaire et celui d'investissement sont aujourd'hui consolidés, ce qui est un pas. Cependant, des comptes extrabudgétaires, gérés en dehors du circuit normal de la dépense subsistent malgré les recommandations des bailleurs de fonds de les fermer et l'engagement du Gouvernement d'y tenir.

## **2. Du principe de l'équilibre budgétaire**

Ce principe veut que l'ensemble des dépenses budgétaires soit égal à l'ensemble des recettes budgétaires. Même en cas de déficit éventuel, le Budget doit pouvoir indiquer les sources de financement qui vont couvrir ce déficit. En pratique, l'équilibre du Budget est rarement atteint pour le Budget de l'Etat.

Du point de vue juridique, le projet de Budget tel qu'il est présenté semble être équilibré. Cependant, c'est un équilibre purement artificiel puisque, visiblement certaines recettes sont exagérées. Bien plus, au regard des sources du financement du déficit, certains montants semblent exagérés au regard des réalisations des exercices antérieurs.

## **3. Du principe de spécialité et de l'annualité du budget**

Le principe de spécialité consiste à affecter des crédits budgétaires à un service ou à un ensemble de services. Ces crédits sont spécialisés par chapitre groupant les dépenses selon leur nature, leur destination et leur fonction. Ce principe permet d'assurer la cohérence, la transparence et la rigueur budgétaire par le fait qu'il inclut sous un titre précis chaque dépense envisagée. Il est rendu possible par le recours à une nomenclature budgétaire appropriée.

Le projet de Budget de l'exercice 2008 est présenté conformément au Plan Budgétaire et Comptable de l'Etat. Cette présentation facilite le suivi et le contrôle du Budget et permet d'effectuer des analyses statistiques. Bien plus, la possibilité de disposer d'une classification économique permet d'identifier la nature de chaque dépense y compris les dépenses de lutte contre la pauvreté.

Le principe d'annualité veut que l'autorisation de percevoir l'impôt soit accordée annuellement et l'exécution du budget soit étalée sur une année civile. Ce principe, consacrée par la Constitution de la République du Burundi<sup>7</sup>est respecté pour le cas du projet de Budget présenté.

## II.2. Des caractéristiques du Budget proposé

Un bon budget doit répondre à certaines caractéristiques dont notamment :

- la cohérence ;
- la rigueur ;
- la transparence ;
- La prudence ;
- Le réalisme ;
- La légalité ;
- L'égalité ;

### 1. La cohérence

Un budget est dit cohérent quant il assure non seulement l'économie entre les différents secteurs d'activités qu'il couvre mais aussi entre les allocations budgétaires et les priorités du Gouvernement.

Pour le cas du projet de Budget de 2008, la Cour trouve que le budget proposé manque de cohérence dans la mesure où les allocations des crédits aux différents ministères sont disproportionnées<sup>8</sup>. Bien plus, la lecture du projet de budget ne fait pas transparaître les priorités du Gouvernement et n'indique pas comment ce budget devra soutenir le développement économique du pays.

### 2. La rigueur

La rigueur du Budget Général de l'Etat suppose qu'il soit fondé sur des estimations rigoureuses des recettes et des besoins. Or, comme on le verra plus loin, le budget présenté par le Gouvernement est exagéré<sup>9</sup> en recettes tant au niveau des ressources nationales que sur les financements extérieurs ; le but étant de parvenir à une situation d'équilibre du budget lors de sa présentation.

### 3. La transparence

La transparence du budget suppose que tous les éléments et secteurs d'activités sont bien pris en compte dans le budget national, y compris les interventions des partenaires extérieurs. Tous les dons et legs en cours d'année budgétaire doivent également être intégrés dans le budget national en application du principe d'unicité du budget.

Aussi, la transparence suppose qu'il y ait un dialogue, une culture de communication entre ceux qui concourent à l'expression des besoins et ceux qui concourent aux ressources budgétaires.

Enfin, par transparence, il faut entendre l'information claire du public sur la structure et les fonctions des services publics, les visées de la politique des finances publiques, les comptes du secteur public et les projections budgétaires.

La transparence renvoie donc à examiner si :

---

<sup>7</sup> Voir l'article 162 de la Constitution qui dispose « la loi de finances détermine, pour chaque année, les ressources et les charges de l'Etat ».

<sup>8</sup> Voir répartition du budget entre les différents ministères.

<sup>9</sup> Cela est traduit par les niveaux des réalisations qui n'atteignent jamais les prévisions.

- le budget proposé est complet ;
- les attributions et les responsabilités sont clairement définies ;
- le public a accès à l'information budgétaire ;
- la préparation, l'exécution et l'information budgétaire est transparente ;
- les dépenses de lutte contre la pauvreté sont aisément identifiables dans le budget ;
- il n'y a pas d'activités financées sur des fonds publics extrabudgétaires.

Il importe de signaler que la transparence du budget renforce la responsabilité et la crédibilité des autorités face aux bailleurs des fonds et aux citoyens. C'est pour cela qu'une déclaration sur les objectifs des finances publiques et une évaluation de la viabilité financière doivent servir à cadrer le budget annuel de l'Etat.

Pour le projet de budget de 2008, certains faits montrent que le budget n'est pas transparent :

- il subsiste des comptes extrabudgétaires ;
- certains appuis surtout ceux des agences onusiennes ne sont pas renseignés dans le budget ;
- la préparation du budget reste l'apanage du seul département du budget du ministère des finances, la participation des autres acteurs reste limitée ;
- les documents budgétaires ne sont pas facilement accessibles au public ;
- la non indication des objectifs du Budget.

#### 4. la prudence et le réalisme

En matière budgétaire, les besoins sont toujours supérieurs aux disponibilités. En conséquence, il faut que les choix budgétaires et les priorités soient déterminés de façon réaliste. Cela suppose que le cadre macroéconomique soit fiable, que les estimations des recettes et des dépenses soient raisonnables.

La Cour trouve que les tendances économiques projetées pour 2008 ne sont pas réalistes et sont même exagérées. Le taux de croissance est projeté à 6 % du PIB contre 3,6 % en 2007, le taux d'inflation sera maîtrisé à 4 % contre 7,6 % en 2007.

Or, outre que ces projections ne reposent pas sur des éléments fiables, les résultats des estimations à fin octobre 2007 montrent que les réalisations sont encore loin des prévisions. Ainsi, le taux d'inflation était à 11 % à la fin de septembre 2007<sup>10</sup> tandis que le taux de croissance était estimé à 3,6 %.

#### 5. la légalité

La légalité budgétaire signifie que seule la loi autorise le prélèvement d'impôt et le paiement d'une dépense à charge du trésor.

La Cour constate, pour le budget de 2008 comme ceux des années antérieures, que des prélèvements sont effectués au profit des comptes extra budgétaires sans se référer à la loi.

#### 6. L'égalité

L'égalité signifie qu'il ne doit y avoir des privilèges en matière d'impôt, que tout le monde est égal devant les charges communes.

---

<sup>10</sup> Voir mémorandum de politiques économiques et financières pour fin 2007 et 2008, page 4.



### III. DES RESSOURCES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT

Les ressources du budget général de l'Etat pour l'exercice 2008 sont estimées à 483.822.195.948 FBU contre 428.828.670.422 FBU en 2007, soit un accroissement de 54.993.525.526 FBU. Ces recettes sont constituées par des recettes courantes ou recettes nationales et des dons.

Les ressources nationales sont constituées par des recettes fiscales estimées à 213.759.510.697 FBU et des recettes non fiscales de 21 247 648 945 FBU.

Les dons courants et en capital totalisent un montant de 248.815.036.306 FBU dont 94 827 648 000 FBU pour les premiers et 153 987 388 306 FBU pour les seconds.

A ces recettes, il s'ajoute celles qui financent le déficit (les avances de la BRB, les Bons et les Obligations du Trésor, les fonds PPTTE ainsi que les tirages sur dette directe) qui sont estimées à 82 593 907 346 FBU pour l'exercice 2008 contre 54 487 846 403 FBU en 2007.

Les prévisions des ressources nationales (recettes courantes) se réfèrent en principe sur :

- l'évolution des recettes pour chaque type d'impôt au cours de l'exercice antérieur et celle de la base imposable par rapport au PIB ;
- la variation ou la modification des structures fiscale et douanière ;
- les performances de recouvrement de l'administration fiscale et douanière ;
- la politique du gouvernement et son impact sur la croissance du PIB (gestion de la dette publique, régulation de l'inflation, taux bancaire, taille du secteur public, etc.).

Pour l'exercice 2008, les prévisions des ressources nationales sont basées sur les éléments suivants :

- La projection d'une production croissante et des recettes fiscales entraînant de fait la maîtrise de l'inflation ;
- La mise en place ou la révision de certaines taxes (taxe hôtelière et touristique, taxe de consommation sur le sucre, etc.) ;
- Le recouvrement des recettes des exercices antérieurs et l'exploitation effective des structures de contrôle de nature à éviter la fraude (NIF) ;
- Le recouvrement des recettes dues à l'Etat par les sociétés et les entreprises publiques ;
- Le respect des critères de performance dans le recouvrement convenu entre l'Etat du Burundi et les bailleurs de fonds ;
- Les réalisations des recettes au 30 septembre 2007 ;

### III. 1. De l'évolution des recettes

Le tableau ci-après illustre la variation des prévisions des ressources pour l'exercice 2008 par rapport aux réalisations projetées de 2007 :

Nature de recettes	Prévu 2007	réalisé septembre 2007	Projection des réalisations fin 2007(I)	Prévu 2008(II)	variation en FBU (II-I)	variation en %
<b>RECETTES FISCALES</b>						
Personnes et Sociétés	45 497 994 833	40 739 537 835	54 319 383 780	60 000 935 943	5 681 552 163	10,50%
Biens & Services	97 233 909 427	67 823 760 730	90 431 680 973	112 045 461 892	21 613 780 919	23,90 %
Commerce extérieur	37 433 287 182	23 283 903 090	31 045 204 120	37 602 939 679	5 426 803 234	17,50%
Autres recettes fiscales	3 981 077 160	1 518 134 956	2 024 179 941	4 210 173 183	2 185 993 242	108,00%
<b>S/total</b>	<b>184 146 268 602</b>	<b>133 365 336 611</b>	<b>177 820 448 815</b>	<b>213 759 510 697</b>	<b>34 908 129 557</b>	<b>20,20%</b>
<b>RECETTES NON FISCALES</b>						
Revenu de la propriété	14 100 000 000	6 991 439 638	9 321 919 517	12 707 674 000	3 385 754 483	0,37%
Droits & frais administratifs	2 912 750 000	4 726 755 642	6 302 340 856	3 395 000 000	-2 907 340 856	-46,13%
Amendes, pénalités et confiscations	250 000 000	479 968 731	639 958 308	310 000 000	-329 958 308	-51,56%
Produits divers et non identifiés	5 600 000 000	4 017 209 624	5 356 279 499	4 834 974 945	-521 304 554	-9,73%
<b>S/total</b>	<b>24 862 750 000</b>	<b>16 215 373 635</b>	<b>21 620 498 180</b>	<b>21 247 648 945</b>	<b>-372 849 235</b>	<b>-1,72%</b>
<b>total ressources nationales hors dons</b>	<b>209 009 018 602</b>	<b>149 580 710 246</b>	<b>199 440 946 995</b>	<b>235 007 159 642</b>	<b>34 535 280 322</b>	<b>17,83%</b>
Dons <sup>11</sup>						
Dons courants	109 071 490 000	28 505 248 275	28 505 248 275	94 827 648 000	66 322 299 725	232,67%
Dons en capital	110 748 161 820	51 856 738 974	51 856 738 974	153 987 388 306	102 130 649 332	196,95%
<b>S/total</b>	<b>219 819 651 820</b>	<b>80 361 987 249</b>	<b>80 361 987 249</b>	<b>248 815 036 306</b>	<b>168 453 049 057</b>	<b>209,62%</b>
<b>TOTALES RECETTES</b>	<b>428 828 670 422</b>	<b>229 942 697 495</b>	<b>279 802 934 244</b>	<b>483 822 195 948</b>	<b>204 019 261 704</b>	<b>72,92%</b>

Le tableau ci-dessus montre les variations et l'évolution des ressources, c'est-à-dire l'analyse comparative des prévisions budgétaires de l'exercice 2008 par rapport aux recettes prévues 2007 et par rapport aux réalisations projetées jusqu'au mois de décembre 2007.

Les ressources nationales (recettes fiscales et non fiscales) s'élèveront à 235 007 159 642 FBU contre 209 009 018 602 FBU en 2007. Cet accroissement est dû à l'accroissement des recettes fiscales qui passent de 184 146 268 602 FBU à 213 759 510 697 FBU soit une variation de 13,85% ; tandis que les recettes non fiscales diminuent, passant de 24.862.750.000 FBU à 21 247 648 945 FBU soit une variation de -17,01%.

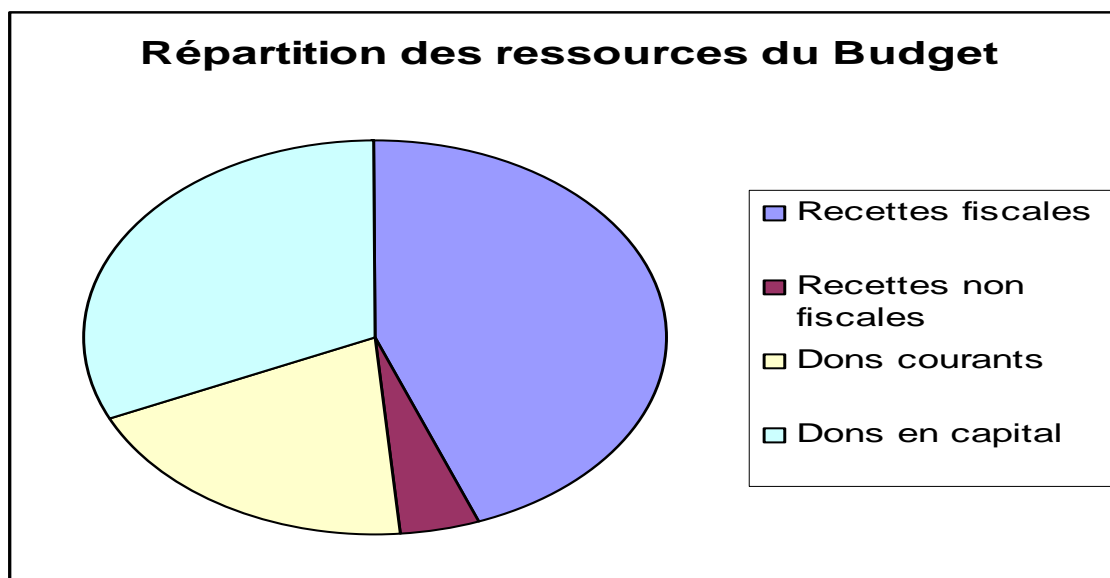
Les ressources nationales (235.007.159.642 FBU) représentent 48,57% de l'ensemble des ressources du budget 2008 tandis que les dons (248.815.036.306 FBU) représentent 51,43% ; cela montre que le budget national dépend en grande partie des dons.

<sup>11</sup> Les dons n'ont pas fait objet de projection.

Les réalisations des recettes fiscales projetées pour 2007 sont de 177 820 448 815 FBU tandis que les prévisions de ces recettes en 2008 atteignent un montant de 213.759.510.697 FBU soit une augmentation de 35 939 061 882 FBU représentant 20,2%.

Les réalisations des ressources non fiscales envisagées à fin décembre 2007 totalisent une somme de 21.620.498.180 FBU alors que les prévisions de 2008 sont portées à 21.247.648.945 FBU; ce qui est réaliste car la variation est minime (-1,72%)

Par rapport aux réalisations des recettes projetées pour l'exercice 2007, les prévisions des ressources nationales augmentent de 34 535 280 322 FBU soit une variation de 17,83%. Ci- après les réalisations des ressources du Budget :



### III. 2. Des recettes fiscales

Les recettes fiscales comprennent :

- l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital : cette catégorie est essentiellement constituée par l'impôt sur revenu des personnes physiques et l'impôt professionnel sur les rémunérations, l'impôt sur les revenus des sociétés, l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers et l'impôt sur les revenus non ventilés (majoration de retard et taxe forfaitaire) ;
- l'impôt sur les biens et services : cette catégorie est composée des impôts généraux sur les biens et services (taxe de transaction et taxe hôtelière et touristique), des accises (taxe de consommation sur le tabac, taxe de consommation sur boissons, sur le sucre, sur le poisson vendu et sur les abonnés de la Télédistribution), de la taxe sur permission d'utilisation des biens ou d'exercer des activités (permis de transport, de pêche, de coupe de bois, et taxe d'abattage des animaux) et des impôts sur biens et services directement affectés (fonds routier national – permis de conduire, fonds routier national – impôt véhicule, et fonds FAAT) ;
- l'impôt sur le commerce extérieur et les transactions internationales (droits de douane et autres droits à l'importation, autres impôts sur le commerce extérieur, impôts sur le commerce extérieur directement affectés ;

- les autres produits fiscaux : Ce sont les droits de timbre et vente d'imprimés, les recettes fiscales sur exercices antérieurs, les redevances administratives et les autres produits fiscaux.

L'accroissement des recettes fiscales dans leur ensemble est dû en premier lieu à la mise en œuvre des mesures de recouvrement instaurées en 2007 et 2008, à savoir :

- l'accroissement de l'assiette fiscale par l'imposition du personnel local des missions diplomatiques et consulaires et des ONG oeuvrant au Burundi ;
- l'application du système d'identification des contribuables par l'instauration du numéro d'identification fiscale (NIF) dans le souci de mettre fin à la fraude ;
- la révision de certaines taxes touristique et hôtelière, la taxe de consommation sur le sucre etc. ;
- l'effort que l'Etat envisage de fournir pour le recouvrement des recettes des exercices antérieurs ainsi que les recettes dues à l'Etat par les entreprises publiques ;
- l'incitation des receveurs d'impôts à fournir le maximum d'efforts dans le recouvrement ;
- la modernisation et l'informatisation de l'administration fiscale et douanière ;
- la restructuration et le renforcement des capacités des services fiscaux et douaniers.

Toutefois il existe beaucoup d'arriérés sous forme d'acomptes (avance d'impôts) dus aux différents contribuables qui risquent d'affecter négativement la réalisation des prévisions de recettes fiscales pour l'exercice 2008.

#### a. De l'impôt sur les revenus des personnes physiques et les sociétés.

Le tableau ci-après indique l'évolution des recettes issues de l'impôt sur le revenu, les bénéfices, les gains en capital :

	Prévu 2007	réalisé sept 2007	Projection fin (I)	prévu 2008(II)	variation en %(II-I)
<b>A. Personnes et Sociétés</b>					
Personnes physiques	623 591 135	307 269 126	409 692 168	458 833 088	12,0%
Impôt prof sur rémun.	13 140 000 000	13 788 885 308	18 385 180 411	20 045 593 491	9,0%
impôt professionnel libérales		291 902	389 203		
<b>S/ total Personnes phy.</b>	<b>13 763 591 135</b>	<b>14 096 446 336</b>	<b>18 795 261 781</b>	<b>20 504 426 579</b>	<b>9,1%</b>
Sociétés	22 430 610 052	17 252 252 289	23 003 003 052	27 987 719 385	21,7%
Capitaux mobiliers	3 004 598 808	3 257 997 047	4 343 996 063	4 756 675 686	9,5%
<b>S/total sociétés</b>	<b>25 435 208 860</b>	<b>20 510 249 336</b>	<b>27 346 999 115</b>	<b>32 744 395 071</b>	<b>19,7%</b>
Majoration/Retard	933 316 042	605 701 108	807 601 477	865 778 836	7,2%
Taxe forfaitaire Impôts	5 365 878 796	2 809 786 952	3 746 382 603	5 886 335 457	57,1%
Taxe forfaitaires douanes	0	1 221 417 405	1 628 556 540	0	
recettes exercices antérieurs		1 495 936 698	1 994 582 264	0	
<b>S/total impôt non ventilable</b>	<b>6 299 194 838</b>	<b>6 132 842 163</b>	<b>8 177 122 884</b>	<b>6 752 114 293</b>	<b>-17,4%</b>
<b>Total Pers. Phys.+sociétés</b>	<b>45 497 994 833</b>	<b>40 739 537 835</b>	<b>54 319 383 780</b>	<b>60 000 935 943</b>	<b>10,5%</b>

Les prévisions des recettes provenant de l'Impôt sur le revenu, les bénéfices, les gains en capital passent de 45 497 994 833 FBU en 2007 à 60 000 935 943 FBU en 2008 ; les réalisations projetées pour l'exercice 2007 totalisent un montant de 54 319 383 780 FBU ; il y a lieu de dire que les prévisions de 2008 sont réalistes, la variation étant de 10,5%.

Les recettes provenant de l'impôt sur les revenus des personnes physiques sont estimées à 20 504 426 579 FBU pour l'exercice 2008 contre 13 763 591 135 FBU prévues en 2007 et les réalisations projetées de ces mêmes recettes pour l'exercice 2007 sont de 18 795 261 781 FBU, cette estimation est en soi réalisable compte tenu de la variation qui n'est que de 9,1%.

L'impôt sur les sociétés s'élèvera à 32 744 395 071 FBU en 2008 contre 25 435 208 860 FBU prévu en 2007. L'estimation des réalisations étant de 27 346 999 115 FBU à fin décembre 2007, il y a lieu de croire que ces prévisions de l'exercice 2008 ne sont pas exagérées.

Cependant, le budget de l'exercice 2008 ne prévoit pas la taxe forfaitaire perçue au niveau de la douane et les recettes sur les exercices antérieurs alors que les réalisations de l'exercice précédent jusqu'au mois de septembre sont significatives soit un montant de 2 717 354 103 FBU (1 221 417 405 FB + 1 495 936 698 FBU).

#### **b. Des impôts sur les biens et services**

Il s'agit des impôts généraux sur les biens et services (taxe de transaction, taxes hôtelières et touristiques), des accises (Taxe de consommation sur tabac, consommations des boissons, Taxe de consommation sur sucre et Taxe de consommations sur boissons, taxe sur les abonnés télédistribution), de la taxe sur la permission d'utiliser des biens ou d'exercer des activités (Permis de transport Permis de pêche, Permis de coupe de bois, Permis abattage animaux) et des impôts sur biens et services directement affectés : fonds routier national (permis de conduire et impôt véhicule), fonds FAAT.

Le tableau suivant illustre l'évolution et la répartition des recettes issues de la taxation des biens et services

II. Taxes ou Impôts sur les biens et services					
	Prévu 2007	réalisé sept 2007	Projection fin 2007 (I)	prévu 2008(II)	variation en % (II-I)
<b>A. Taxes /transactions</b>					
Taxe se transaction	58 927 780 537	42 931 575 577	57 242 100 769	64 466 566 260	12,62%
autres impôts / B& S		20 455 176	27 273 568		
taxes hôtelières et touristiques	500 000 000		0	535 000 000	
<b>sous total</b>		<b>42 952 030 753</b>	<b>57 269 374 337</b>	<b>65 001 566 260</b>	<b>13,50%</b>
<b>B. Accises</b>					
Taxe de consom.tabac	2 200 000 000	1 460 295 038	1 947 060 051	4 248 275 863	118,19%
Taxe de Consommation./boissons	34 600 000 000	20 930 128 649	27 906 838 199	37 643 319 769	34,89%
Taxe de consom. /sucre	0	50	67	4 500 000 000	
Taxe de Consommation /poisson	900 000	576 100	768 133	900 000	17,17%
Taxe / les abonnés télédistribution	60 000 000		0	60 000 000	
<b>Sous total accises</b>	<b>36 860 900 000</b>	<b>22 390 999 837</b>	<b>29 854 666 449</b>	<b>46 452 495 632</b>	<b>55,60%</b>
<b>S/total biens&amp;services</b>	<b>96 288 680 537</b>	<b>65 343 030 590</b>	<b>87 124 040 787</b>	<b>111 454 061 892</b>	<b>27,93%</b>
<b>C. Permissions d'utilisation de biens</b>					
Véhicules à moteurs	0	85 996 000	114 661 333		
Permis de transport	25 000 000	74 068 871	98 758 495	25 000 000	-74,69%
Permis de pêche	1 800 000	1 150 000	1 533 333	1 800 000	17,39%
Permis de port d'armes	0	1 524 000	2 032 000		
Permis de conduire	0	35 550 000	47 400 000		
Permis de coupe	20 000 000	2 788 404	3 717 872	20 000 000	437,94%
Permis abattage animaux	1 000 000	1 295 700	1 727 600	1 000 000	-42,12%
Permis de travail	0	116 160 473	154 880 631		
certificat de navigabilité		5 480 562	7 307 416		
<b>Sous total</b>	<b>47 800 000</b>	<b>324 014 010</b>	<b>432 018 680</b>	<b>47 800 000</b>	<b>-88,94%</b>
<b>D. Taxes directement affectées</b>					
FSN	0	440 745 556	587 660 741		
FDC	0	4	5		
Fonds social et culturel	0	1 366 072 147	1 821 429 529		
Fonds Routier National (Permis)	33 600 000	4 500 000	6 000 000	33 600 000	460,0%
Fonds Routier National (Impôt véhicule)	713 828 890	345 398 423	460 531 231	360 000 000	-21,83%
Fonds FAAT	150 000 000	0	0	150 000 000	
<b>Sous total</b>	<b>897 428 890</b>	<b>2 156 716 130</b>	<b>2 875 621 507</b>	<b>543 600 000</b>	<b>-81,10%</b>
<b>Total/Biens&amp; Services</b>	<b>97 233 909 427</b>	<b>67 823 760 730</b>	<b>90 431 680 973</b>	<b>112 045 461 892</b>	<b>23,90%</b>

Les recettes de l'impôt sur les biens et services passent de 97 233 909 427 FBU prévu en 2007 à 112 045 461 892 FBU prévu pour 2008 soit une différence de 14 811 552 465 FBU, les réalisations projetées pour l'exercice 2007 pouvant totaliser un montant de 90 431 680 973 FBU, la variation entre ces réalisations et les prévisions de 2008 est de 23,90%.

Cet accroissement est dû à l'instauration d'une taxe de consommation sur tabac, le sucre, la bière, les limonades, les vins et les liqueurs importés. Les taux applicables aux vins et aux liqueurs importés sont fixés à 50% de la valeur en douanes.

L'impôt sur les biens et services ou taxe de transaction concerne une large assiette fiscale et constitue une fiscalité interne indirecte de mobilisation de ressources publiques.

Au cours de la gestion budgétaire 2008, il est instauré une taxe de consommation supplémentaire sur le tabac conformément à la convention internationale anti- tabac, le taux ad valorem étant fixé à 100%.c'est ainsi que les prévisions de la taxe de consommation sur le tabac passent de 2.200.000.000 FBU en 2007 à 4.248.275.863 FBU en 2008 soit une augmentation de 48,21%.

La taxe de consommation sur le sucre et les boissons gazeuses a été également revue, soit 250 FBU par kilogramme de sucre et 50 FBU par bouteille de 30 cl. Aussi le tarif des droits de douanes sur les produits pétroliers a été fixé à 12% de la valeur CIF tandis que le taux de la taxe hôtelière et touristique est fixé à 5% des recettes nettes. Le taux de la taxe sur la Télédistribution quant à elle, a été fixé à 15%.

Par rapport aux prévisions de l'exercice de 2007, les recettes sur le fonds routier national (permis de conduire) et le fonds FAAT n'ont pas varié. Cependant le fonds routier national (impôt véhicule a sensiblement diminué, passant de 713 828 890 FBU à 360 000 000 FBU soit une diminution de - 353 828 890 FBU. Cette diminution n'est pas justifiée au vu de l'importation sans cesse croissante des véhicules.

### **c. De l'impôt sur le commerce extérieur**

L'impôt sur le commerce extérieur concerne :

- les droits de douanes et autres droits d'importation (droits fiscaux à l'importation, taxe forfaitaire sur colis postaux),
- les autres impôts sur le commerce extérieur( amendes et produits de confiscation, recettes des entrepôts , redevances pour travaux extra ordinaires , produits de la vente des marchandises, taxes de circulation trans-frontalière et droits de douanes sur exercices antérieurs) ;
- Les impôts sur le commerce extérieur directement affectés (fonds routiers national : taxe péage route et taxe carburant).

Le tableau ci-dessous indique l'évolution et la répartition des recettes provenant de l'impôt sur le commerce extérieur :

	Prévu 2007	Réalisé sept 2007	Projection fin 2007 (I)	prévu 2008( II)	variation en % (II-I)
<b>A. Droits à l'importation</b>					
Droits fiscaux à l'importation	33 138 885 656	18 379 147 712	24 505 530 283	30 408 386 819	24,1%
Taxes sur colis postaux	1 306 800	1 480 500	1 974 000	1 209 600	-38,7%
Autres droits de douane nca	0	44 900	59 867		
<b>Sous total</b>	<b>33 140 192 456</b>	<b>18 380 673 112</b>	<b>24 507 564 149</b>	<b>30 409 596 419</b>	<b>24,1%</b>
<b>B. Taxes à l'exportation</b>					
Sortie café	0	14 525	19 367		
Sortie produits végétaux	0	11 150	14 867		
Redevance sur minéraux (or)	0	88 766 012	118 354 683		
Droits sur autres produits min.	0	1 840 881	2 454 508		
Autres produits&merchandises	0	1 803 577	2 404 769		
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>92 436 145</b>	<b>123 248 193</b>		
<b>Total Entrée+Sortie</b>	<b>33 140 192 456</b>	<b>18 473 109 257</b>	<b>24 630 812 343</b>		
<b>C: Bénéfice de change</b>	<b>0</b>	<b>195 400</b>	<b>260 533</b>		
<b>D. Autres impôts sur commerce ext.</b>					
taxe service et réexportation		15 270 023	20 360 031		
Amendes à l'entrée ou sortie	194 003 201	296 685 476	395 580 635	447 468 990	13,1%
Recettes sur entrepôts SD	58 076 555	29 388 085	39 184 113	43 893 808	12,0%
Redevance sur travaux extr.	1 443 843	3 135 159	4 180 212	4 668 349	11,7%
Taxe de péage route	0	639 220 914	852 294 552		-100,0%
Ventes de marchandises saisies	31 746 511	5 000 000	6 666 667	30 919 300	363,8%
Taxe de circulation transfr	349 641 936	210 553 000	280 737 333	408 210 133	45,4%
Droits sur exercices ant.	200 000 000	0	0	2 700 000 000	
Autres impôts / le commerce ext.	0	1 003 075	1 337 433		-100,0%
<b>S/total</b>	<b>834 912 046</b>	<b>1 200 255 732</b>	<b>1 600 340 976</b>	<b>3 635 160 580</b>	<b>127,1%</b>
<b>E. Recettes directement affectées</b>			0		
Fonds spécial carburant	0	222 121 097	296 161 463		
Fonds routier National/péage	1 035 569 664	2 399 807 264	3 199 743 019	1 152 139 321	-64,0%
Fonds routier National/carb.	2 422 613 016	8 941 375	11 921 833	1 275 111 034	10595,6%
Fonds stock stratégique	0	976 514 018	1 302 018 691		
Lutte contre la Fraude	0	2 958 937	3 945 249		
<b>Sous total</b>	<b>3 458 182 680</b>	<b>3 610 342 701</b>	<b>4 813 790 268</b>	<b>2 427 250 355</b>	<b>-49,6%</b>
<b>Total sur commerce extérieur</b>	<b>37 433 287 182</b>	<b>23 283 903 090</b>	<b>31 045 204 120</b>	<b>36 472 007 354</b>	<b>17,5%</b>



Dans le programme de réformes économiques soutenu par le FMI et avec l'entrée du Burundi dans la Communauté de l'Est de l'Afrique (East African Community) et au COMESA, le Gouvernement doit mettre en œuvre une politique économique allant dans le sens de la révision des taxes d'entrée et de sortie des marchandises pour favoriser la croissance économique et s'harmoniser avec les autres pays.

Dans ce contexte, certaines taxes à l'importation et à l'exportation seront revues à la baisse, tandis que d'autres seront purement et simplement supprimées.

Les recettes provenant de l'impôt sur le commerce extérieur passent de 37 433 287 182 FBU en 2007 à 36 472 007 354 FBU en 2008, soit une diminution de 961 279 828 FBU. Cependant, les droits de douane sur exercices antérieurs passeront de 200 000 000 FBU prévu en 2007 à 2 700 000 000 FBU en 2008, soit une augmentation de 2 500 000 000 FBU. Cette estimation est exagérée d'autant plus qu'elle ne repose pas sur aucun élément fiable.

#### d. Des autres produits fiscaux

Il s'agit des :

- droits de timbres et ventes d'imprimés ;
- recettes fiscales sur exercices antérieurs ;
- autres produits fiscaux non comptabilisés d'avance.

Le tableau ci-après indique l'évolution et la répartition des recettes provenant des autres produits fiscaux :

produits fiscaux Autres	Prévu 2007	réalisé sept 2007	Projection fin 2007 (I)	prévu 2008 (II)	Variation (II-I)
Ventes timbres et imprimés	36 475 887	17 238 382	22 984 509	87 883 555	282,4%
Exercices antérieurs	2 288 108 496	0	0	2 102 972 817	
Redevance administrative	1 322 191 824	1 107 752 689	1 477 003 585	1 631 902 445	10,5%
Autres produits fiscaux nca	334 300 953	393 143 885	524 191 847	387 414 366	-26,1%
<b>Sous total</b>	<b>3 981 077 160</b>	<b>1 518 134 956</b>	<b>2 024 179 941</b>	<b>4 210 173 183</b>	<b>108,0%</b>

Les prévisions des recettes provenant des autres produits fiscaux passent de 3981 077 160 FBU en 2007 à 4 210 173 183 FBU en 2008 soit une augmentation de 229 096 023 FBU. Celle -ci est essentiellement due à la redevance administrative qui passe de 1 322 191 824 FBU à 1 631 902 445 FBU soit une augmentation de 309 710 621 FBU. Par contre, les recettes fiscales sur exercices antérieurs diminuent, passant de 2 288 108 496 FBU à 2 102 972 817 FBU, soit une diminution de 185 135 679 FBU.

Cette diminution est essentiellement due à l'informatisation des services de douanes qui permettent de maîtriser et de réduire les arriérés.

Par rapport aux réalisations estimées à fin décembre 2007 de 2 024 179 941 FBU, les prévisions budgétaires de l'exercice 2008 varient de 108 %.

### II. 3. Des recettes non fiscales

Les recettes non fiscales comprennent :

- les revenus de la propriété ;
- les droits administratifs ;
- les amendes, pénalités et confiscations ;
- les profits divers et non identifiés.

Le tableau ci-après montre leur évolution et leur répartition :

Les recettes non fiscales	Prévu 2007	Réalisé fin sept 2007	Projection réalisation 07(I)	prévu 2008(II)	variation en FBU (II-I)	Variation en %
revenu de la propriété (A)	14 100 000 000	6 991 439 638	9 321 919 517	12 707 674 000	3 385 754 483	36,32%
% de A/E	61,67%			59,81%		
droits admin(B)	2 912 750 000	4 726 755 642	6 302 340 856	3 395 000 000	-2 907 340 856	--46,13%
% de B/E	12,74%			15,98%		
amendes, pénalités et confiscations(C)	250 000 000	479 968 731	639 958 308	310 000 000	-329 958 308	--51,56%
% de C/E	1,09%			1,46%		
Produits divers et non identifiés (D)	5 600 000 000	4 017 209 624	5 356 279 499	4 834 974 945	-521 304 554	-9,73%
% de D/E	24,49%			22,76%		
<b>total recettes non fiscales (E)</b>	<b>24.862 750 000</b>	<b>16 215 373 635</b>	<b>21 620 498 180</b>	<b>21 247 648 945</b>	<b>-372 849 235</b>	<b>-1,72%</b>

Les prévisions des recettes non fiscales passent de 24 862 750 000 FBU en 2007 à 21 247 648 945 FBU en 2008, soit une diminution de 3.615.101.055 FBU. Par rapport aux prévisions des réalisations projetées pour l'exercice 2007, les recettes non fiscales diminuent de 372 849 235 FBU, soit une variation de -1,72%. La diminution est due en grande partie aux recettes administratives qui ont été sous estimées.

### a. Des revenus de la propriété

Les revenus de la propriété sont constitués des dividendes (dividendes de la BRB, des autres entreprises financières et non financières), des prélèvements sur les excédents des quasi sociétés et des loyers (location terrains & maisons, revenus et redevances des carrières et redevances domaniales).

Le tableau suivant indique leur évolution et répartition :

Les recettes non fiscales	Prévu 2007	Réalisé sept 2007	Projection réalisation 07(I)	prévu 2008(II)	variation en FBU (II-I)	variation en %
<b>revenus de la propriété</b>						
Dividendes BRB	8 000 000 000	5 604 516 999	7 472 689 332	7 500 000 000	27 310 668	0,37%
Dividendes autres inst. Financières.	0	624 911 686	833 215 581	180 000 000	-653 215 581	-78,40%
Dividendes entrep. non financ.	1 500 000 000	228 144 034	304 192 045	1 038 674 000	734 481 955	241,45%
Prélèvements sur quasi sociétés	2 620 000 000	0	0	2 509 000 000	2 509 000 000	
Sous total intérêts dividendes	12 120 000 000	6 457 572 719	8 610 096 959	11 227 674 000	2 617 577 041	30,40%
Loyers						
Location de terrains&maisons	180 000 000	13 020 166	17 360 221	80 000 000	62 639 779	360,82%
Produits des carrières	400 000 000	353 541 678	471 388 904	500 000 000	28 611 096	6,07%
Redevances domaniales	1 400 000 000	167 305 075	223 073 433	900 000 000	676 926 567	303,45%
<b>S/T revenu de la propriété</b>	<b>14 100 000 000</b>	<b>6 991 439 638</b>	<b>9 321 919 517</b>	<b>12 707 674 000</b>	<b>3 385 754 483</b>	<b>36,32%</b>

Les prévisions des revenus de la propriété passent de 14 100 000 000 FBU en 2007 à 12 707 674 000 FBU en 2008. Les réalisations projetées pour l'exercice 2007 totalisent un montant de 9 321 919 517 FBU ; il y a lieu de dire que les prévisions de 2008 sont surestimées, la variation étant de 36,32%.

Les prévisions des dividendes des autres institutions financières (180 000 000 FBU) ont été sous estimées si on les compare aux réalisations projetées à fin décembre 2007 (833 215 581 FBU), soit une variation de -78,40%. Par contre, les prévisions des dividendes des institutions non financières (1 038 674 000 FBU) ont été surestimées si on se réfère aux mêmes projections (304 192 045 FBU), soit une variation de 241,45%.

Les prévisions des prélèvements sur les excédents des quasi sociétés gardent les mêmes proportions en 2007 et en 2008 alors que visiblement leur réalisation jusqu'en septembre 2007 sont nulles.

Les prévisions des recettes provenant des locations terrains & maisons et des redevances domaniales sont surestimées par rapport aux réalisations de fin septembre 2007.

## b. Des droits administratifs

Les droits administratifs sont constitués par :

- Droits administratifs-PAFE ;
- Droits administratifs-justice ;
- Droits administratifs-service de santé ;
- Taxe de bâtisse ;
- Droits administratifs- Ministère du commerce ;
- Divers droits administratifs ;
- Droits administratifs directement affectés.

Le tableau ci-après montre leur évolution et répartition :

	Prévu 2007	Réalisé sept 2007	Projection réalisation 07(I)	prévu 2008(II)	variation en FBU (II-I)	variation en %
<b>B. Droits administratifs</b>						
droits adm police de l'air et des étrangers	2 000 000 000	4 168 465 395	5 557 953 860	2 097 000 000	-3 460 953 860	-62,27%
droits administratif justice	50 000 000	49 923 144	66 564 192	60 000 000	-6 564 192	-9,86%
droit admin -service santé	10 000 000	11 664 100	15 552 133	5 000 000	-10 552 133	-67,85%
droits administratif mini travaux publics	200 000 000	93 115 406	124 153 875	800 000 000	675 846 125	544,36%
droits admini mini commerce	512 250 000	32 973 309	43 964 412	95 000 000	51 035 588	116,08%
divers droits administratifs	140 500 000	370 614 288	494 152 384	338 000 000	-156 152 384	-31,60%
Droits adm. Direct. affectés	0	0	0	200 000 000		
<b>total droits administratifs</b>	<b>2 912 750 000</b>	<b>4 726 755 642</b>	<b>6 302 340 856</b>	<b>3 395 000 000</b>	<b>-2 907 340 856</b>	<b>-46,13%</b>

Les prévisions des droits administratifs passent de 2 912 750 000 FBU en 2007 à 3 395 000 000 FBU en 2008. Les réalisations projetées pour l'exercice 2007 totalisent un montant de 6 302 340 856 FBU ; il y a lieu de dire que les prévisions de 2008 sont sous estimées, la variation étant de -46,13%.

Les prévisions des droits administratifs PAFE passent de 2 000 000 000 FBU pour l'exercice 2007 à 2 097 000 000 FBU en 2008. Les réalisations projetées pour l'exercice 2007 étant d'un montant de 5 557 953 860 FBU ; il y a lieu de dire que les prévisions de 2008 sont sous évaluées, l'écart étant de -62,27%.

La taxe de bâtisse dont la prévision budgétaire était de 200 000 000 FBU en 2007 a été revue à la hausse pour atteindre 800 000 000 FBU en 2008 ; pourtant l'estimation des réalisations pour fin décembre 2007 fait ressortir un montant de 124 153 875 FBU, soit un taux de variation de 544,36%. Il en est de même pour les droits administratifs sur la vérification des poids et autres droits en matière commerciale dont les réalisations à fin décembre 2007 sont estimées à 43 964 412 FBU alors la prévisions en 2008 est de 95 000 000 FBU, passant du simple au double.

### c. Amendes, pénalités et confiscations

Elles sont constituées par des amendes de police de roulage et de circulation, des pénalités sur le commerce et la réglementation des prix, des produits de confiscation.

Le tableau ci après indique leur évolution et répartition :

C. Amendes, pénalités et confiscations	Prévu 2007	Réalisé sept 2007	Projection réalisation 07(I)	prévu 2008 (II)	variation en FBU (II-I)	variation en %
police de roulage et de circulation	220 000 000	278 682 480	371 576 640	290 000 000	-81 576 640	-21,95%
commerce & réglementation des prix	20 000 000	417 000	556 000	11 000 000	10 444 000	1887,42%
judiciaire et confiscation	10 000 000	7 628 140	10 170 853	9 000 000	-1 170 853	-11,51%
autres amendes pénalités et confiscation		193 241 111	257 654 815	0	-257 654 815	
<b>Total</b>	<b>250 000 000</b>	<b>479 968 731</b>	<b>639 958 308</b>	<b>310 000 000</b>	<b>-329 958 308</b>	<b>-51,56%</b>

Les prévisions budgétaires des amendes ,pénalités et confiscations passent de 250 000000 FBU en 2007 à 310 000 000 FBU en 2008 ,soit une augmentation de 60 000 0 00 FBU . Cette hausse est due essentiellement aux amendes de police de roulage et circulation qui passeront de 220 000 000FBU en 2007 à 290 000 000 FBU en 2008, soit une augmentation de 70 000 000 FBU.

Les pénalités sur le commerce et la réglementation des prix ainsi que les produits de confiscation diminuent respectivement de 9000 0000 FBU et de 1000 000 FBU.

Par rapport aux réalisations estimées à fin décembre 2007 (639 958 308 FBU),sur les recettes des amendes , pénalités et confiscations , les prévisions de 2008 (310 000 000 FBU) ont été sous-estimées, leur variation étant de -51,56%.

### d. Des produits divers et non identifiés

Les recettes des produits divers et non identifiés sont constituées de cessions d'actifs immobilisés qui sont elles mêmes composées de produits de la liquidation et de la privatisation des entreprises publiques et des produits fiscaux non comptabilisés d'avance.

Leur évolution est présentée dans le tableau suivant :

C.Produits divers et non identifiés	Prévu 2007	Réalisé sept 2007	prévision réalisation 07(I)	prévu 2008 (II)	variation en FBU (II-I)	variation en %
Liquidation&Privatisation SPP	5 100 000 000	10 606 000	14 141 333	4 100 000 000	4 085 858 667	28893,02%
Autres produits non fiscaux nca	500 000 000	458 934 517	611 912 689	734 974 945	123 062 256	20,11%
<b>S/TOTAL</b>	<b>5 600 000 000</b>	<b>469 540 517</b>	<b>626 054 022</b>	<b>4 834 974 945</b>	<b>4 208 920 923</b>	<b>672,29%</b>
% des produits divers/rev. non fiscaux	24,49%	24,77%	24,77%	22,76%	139,82%	614,43%

Les prévisions des produits divers et non identifiés passent de 5 600 000 000 FBU en 2007 à 4 834 974 945 FBU en 2008, soit une diminution de 765 025 055 FBU. Cette baisse est due aux recettes des produits de la liquidation/privatisation des E.P qui passent de 5 100 000 000 FBU en 2007

à 4 100 000 000 FBU en 2008, soit une diminution de 1 000 000 000 FBU. Par rapport aux prévisions des réalisations sur les produits de liquidation/privatisation estimées à 14 141 333 FBU en 2007, la prévision de 2008 n'est pas réaliste, car variant de 28893,02%.

Aussi, par rapport aux réalisations estimées à 626 054 022 FBU à fin décembre 2007, les prévisions de l'exercice 2008 (4 834 974 945 FBU) sont surévaluées, la variation étant de 672,29%.

Au moment où la politique économique prône le désengagement de l'Etat dans les entreprises publiques, les recettes sur la liquidation/privatisation devraient augmenter en 2008.

### III. 4. Des dons

Les dons sont des ressources qui viennent en augmentation des recettes budgétaires nationales (ressources courantes) ou en réduction du déficit budgétaire, selon les accords de financement. Ils sont constitués des dons courants et des dons en capital.

#### a. Des dons courants

Les dons courants proviennent des aides bilatérales et des dons reçus des organisations internationales comme repris dans le tableau ci après :

A. Dons courants	Prévu 2007(I)	prévu 2008(II)	variation en FBU (II-I)	variation en %
Aide de la Belgique	2 637 125 000	5 133 700 000	2 496 575 000	94,67%
Aide de la France	3 270 035 000	3 159 200 000	-110 835 000	-3,39%
Aide Pays-Bas	10 548 500 000	14 439 100 000	3 890 600 000	36,88%
Norvège	0	11 107 000 000	11 107 000 000	
s/ total aides bilatérales	16 455 660 000	33 839 000 000	17 383 340 000	105,64%
% aides bila/ dons courants	16,70%	35,68%		
reçus des organisations internationales				
Don de la BAD	0	11 107 000 000	11 107 000 000	
Don de l'Union Européenne	24 050 580 000	22 114 148 000	-1 936 432 000	-8,50%
Banque Mondiale	58 016 750 000	27 767 500 000	-30 249 250 000	-52,14%
s/ total	82 067 330 000	60 988 648 000	-21 078 682 000	-25,68%
%OI/ dons courants	83,30%	64,32%		
<b>total dons courant</b>	<b>98 522 990 000</b>	<b>94 827 648 000</b>	<b>-3 695 342 000</b>	<b>-3,75%</b>

Les dons courants passent de 98.522.990.000 FBU en 2007 à 94.827.648.000 FBU en 2008, soit une diminution de 3.695.342.000 FBU représentant une variation de -3,75% ;

Les prévisions des dons provenant des Aides bilatérales passent de 16 455 660 000 FBU en 2007 à 33 839 000 000 FBU en 2008, soit une augmentation de 17 383 340 000 FBU (variation de 105,64%).

Par rapport à l'ensemble des dons courants prévus en 2008 (94 827 648 000 FBU), les aides bilatérales (33 839 000 000 FBU) représentent 35,68% tandis que les dons courants reçus des organisations internationales (60 988 648 000 FBU) représentent 64,32%.

Les dons courants provenant de la Banque mondiale prévus en 2008 (27.767.500.000FBU) diminuent de -30 249 250 000 FBU par rapport à ceux de 2007 (58 016 750 000FBU) soit une variation de -108,94%, ceux de l'union européenne diminuent de -1 936 432 000FBU soit -8,50% .

Les dons courants de la BAD non prévus en 2007, seront portés à 11 107 000 000 FBU en 2008.

## b) Des dons en capital

Les dons en capital servant aux investissements sont repris dans le tableau ci après :

B. Dons en capital	Prévu 2007(I)	Prévu 2008(II)	variation en FBU (II-I)	variation en %
IDA:Démobilisation	10 484 848 153	45 713 079 900	35 228 231 747	335,99%
FAD: route KICUKIRO-KIRUNDO	0	30 553 038 000	30 553 038 000	
FAD:Infrastructures hydrauliques	0	3 035 070 000	3 035 070 000	
FAD:Infrastructures électriques	0	2 468 523 600	2 468 523 600	
FAD:Aménagement des bassins versants	0	1 517 535 000	1 517 535 000	
IDA: PRASAB	0	2 916 827 922	2 916 827 922	
H280:Social development project	0	2 267 871 750	2 267 871 750	
H273:Education reconstruction project	0	5 644 985 833	5 644 985 833	
KFW:Programme eau phase II	0	1 198 135 255	1 198 135 255	
KFW:Programme Réinserti&réintégrat	0	2 256 870 000	2 256 870 000	
KFW:AEP Urbaine	0	1 278 893 000	1 278 893 000	
KFW:AEP Rurale	0	940 362 500	940 362 500	
KFW:Assainissement	0	776 082 646	776 082 646	
KFW:Programme sectoriel santé	0	2 256 870 000	2 256 870 000	
UE:Renforcement des capacités	0	1 504 580 000	1 504 580 000	
UE:Appui à la bonne gouvernance	0	7 522 900 000	7 522 900 000	
UE:Développement rural sécurité alimentaire	0	15 045 800 000	15 045 800 000	
UE:Appui à la restauration de la sécurité alimentaire	0	1 053 206 000	1 053 206 000	
UE:RN 12 & voirie de Bujumbura	0	24 073 280 000	24 073 280 000	
UE:Réhabilitation puits, sources & latrines	0	1 308 984 600	1 308 984 600	
UE:Action contre les mines	0	654 492 300	654 492 300	
S/total	10 484 848 153	153 987 388 306	143 502 540 153	1368,67%

D'après le projet de budget pour l'exercice 2008, les dons en capital s'élèveront à 153 987 388 306FBU contre 10 484 848 153 FBU prévu en 2007 soit un accroissement de 1368,67%. Ces dons devraient reposer sur des conventions réalisables.

**IV. LES CHARGES DU BUDGET GENERAL DE L'ETAT**

Les charges du budget général de l'Etat pour la gestion 2008 sont évaluées à 519 755 669 702 FBU contre 445 345 226 204 FBU dans la loi de finances 2007 ; soit une augmentation de 74 410 443 498 représentant 16,7%.

**IV.I. La structure des charges du budget de l'exercice 2008**

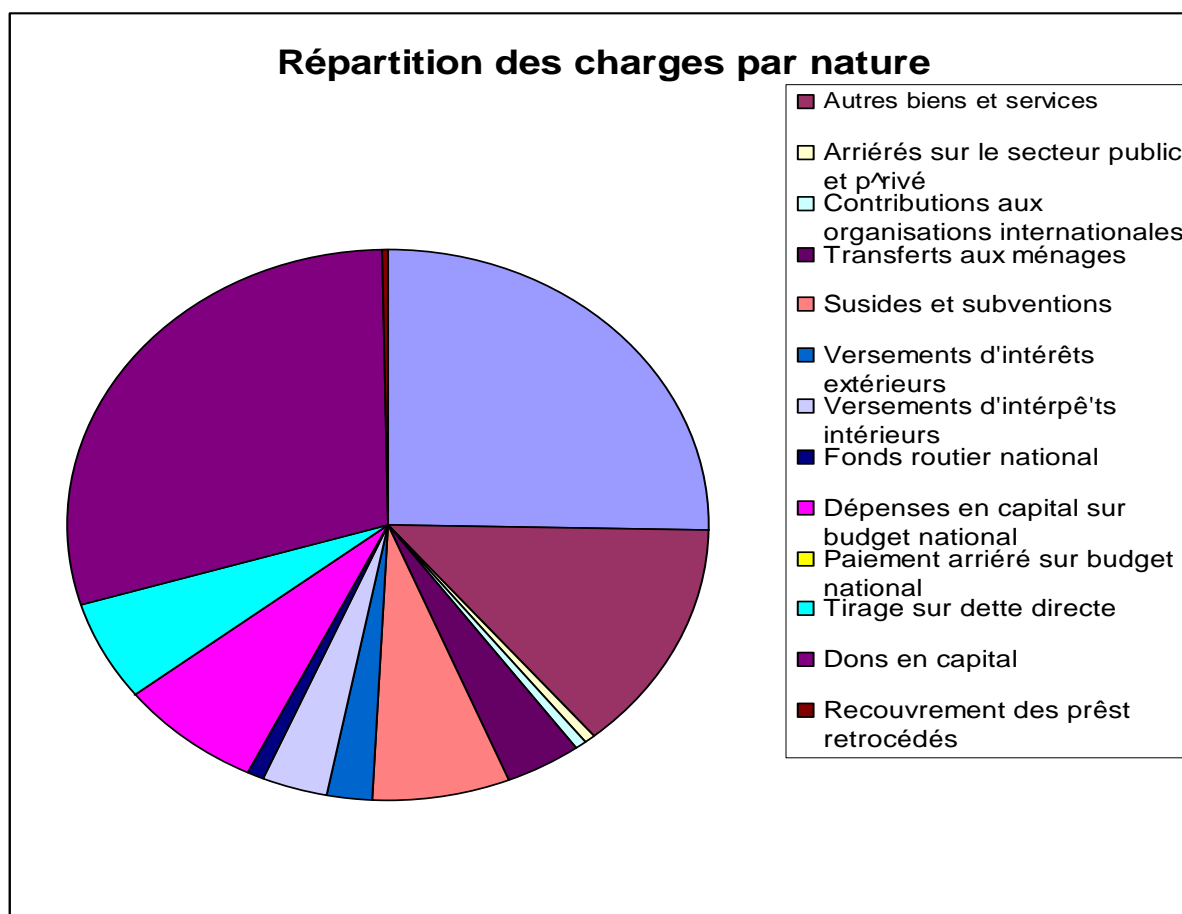
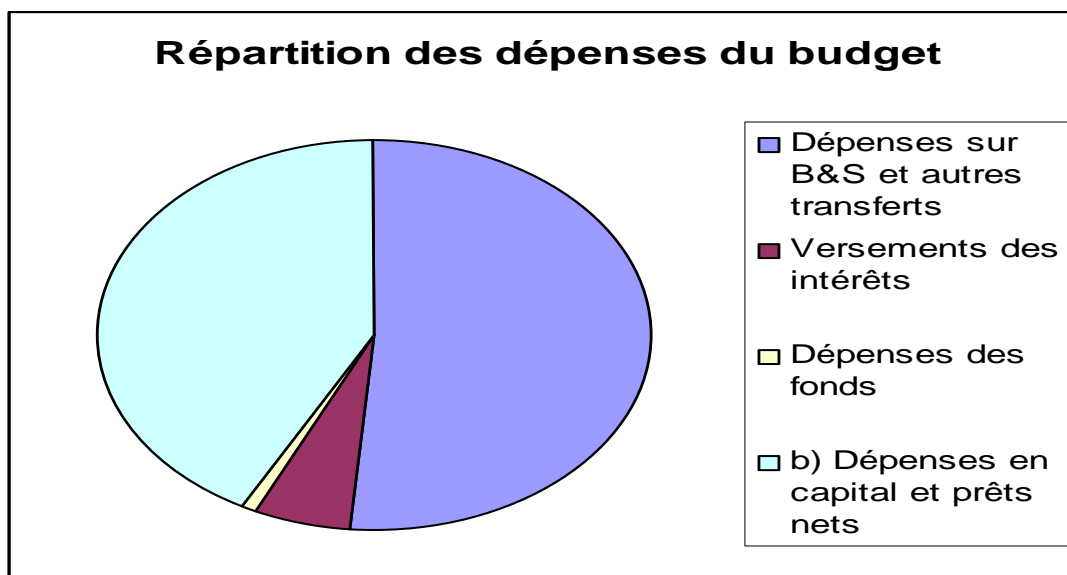
CHARGES	Budget 2007	Prévisions 2008	Différence
<b>a) DEPENSES COURANTES</b>	<b>276 813 080 377</b>	<b>299 595 359 036</b>	<b>22 782 278 659</b>
Dépenses sur biens et services et transferts	244 178 497 822	266 447 336 228	22 268 838 406
Salaires	123 337 422 907	132 283 107 985	8 945 685 078
Autres biens et services	69 328 719 181	71 163 088 551	1 834 369 370
Arriérés sur le secteur public et privé	4 307 354 544	4 307 354 544	0
Contributions aux organismes internationaux	1 862 157 906	1 875 916 618	13 758 712
Transfert aux ménages	17 298 007 151	21 146 325 804	3 848 318 653
Subsides et subventions	28 044 836 133	35 671 542 726	7 626 706 593
Versements d'intérêts	28 782 799 875	29 296 240 128	513 440 253
Versements d'intérêts extérieurs	10 727 385 110	11 730 040 792	1 002 655 682
Versements d'intérêts intérieurs	18 055 414 765	17 566 199 336	489 215 429
Dépenses des fonds	3 851 782 680	3 851 782 680	0
Fonds routier national	3 851 782 680	3 851 782 680	0
<b>b) DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS</b>	<b>168 532 145 827</b>	<b>220 160 310 666</b>	<b>51 628 164 839</b>
Dépenses en capital	170 532 145 827	222 160 310 666	51 628 164 839
Dépenses en capital sur budget national	36 984 887 463	37 899 540 067	914 652 604
- paiement arriéré sur budget national	- 400 000 000	- 100 000 000	300 000 000
Tirages sur dette directe	23 199 096 544	30 373 382 293	7 174 285 749
Dons en capital	110 748 161 820	153 987 388 306	43 239 226 486
Prêt net du trésor	- 2.000.000.000	- 2 000 000 000	0
Tirage sur prêts rétrocédés			
Recouvrement des prêts rétrocédés	- 2 000 000 000	- 2 000 000 000	0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>445 345 226 204</b>	<b>519 755 669 702</b>	<b>74 410 443 498</b>

Les dépenses courantes passent de 276 813 080 377 FBU dans le budget de 2007 à 299 595 359 036 FBU dans le projet de budget exercice 2008; représentant une hausse de 22 782 278 659 FBU, soit 8,2%.

Les dépenses en capital et prêts nets du budget 2007 étaient de 168 532 145 827 FBU. Elles sont estimées à 220 160 310 666 FBU dans le projet de budget de 2008 ; soit une augmentation de 51 628 164 839 FBU représentant 30,6%. Les dépenses en capital et prêts nets pour l'exercice 2008



représentent 42,3% des charges totales de l'exercice. Les graphiques suivants montrent respectivement la répartition des dépenses du Budget par grande masse et par nature :



## IV.2. Les dépenses courantes

Les dépenses courantes sont constituées des dépenses sur les biens et services et transferts courants (les salaires, les transferts, les subsides et subventions, les contributions aux organismes internationaux, les autres biens et services et arriérés), des versements d'intérêts tant intérieurs qu'extérieurs ainsi que les dépenses des fonds.

Les dépenses courantes sont estimées à 299 595 359 036 FBU. Par rapport aux charges totales s'élevant à 519 755 669 702 FBU, les dépenses courantes représentent 57,6 %.

### IV.2.1. Les dépenses sur biens et services et transferts

#### a) Les salaires (compte 61)

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des charges du personnel <sup>12</sup>depuis 2005 :

Libellé	Engagements 2005	Engagements 2006	Budget 2007 (1)	Prévisions 2008 (2)	Ecart (2)-(1)
Rémunération des sous statuts	40 679 271 874	58 108 141 810	72 310 844 072	73 129 955 142	819 111 070
Rémunération des Vacataires journaliers et occasionnels	427 822 602	358 447 000	374 399 050	502 887 000	128 487 950
Rémunération des sous contrats	15 129 884 248	26 350 758 570	32 634 725 701	36 091 258 634	3 456 532 930
Indemnités particulières	11 372 854 617	5 127 440 759	2 539 600 322	3 529 481 755	989 881 433
Contributions sociales sous statuts / contrats	5 021 966 350	6 104 364 815	8 299 866 021	8 881 525 454	581 659 433
Autres rémunérations des salariés			8 258 123 230	10 148 000 000	1 889 876 770
<b>Total</b>	<b>72 631 799 691</b>	<b>96 049 152 954</b>	<b>124 417 558 396</b>	<b>132 283 107 985</b>	<b>7 865 549 589</b>

Les charges du personnel ne cessent d'accroître. Elles sont passées de **72 631 799 691 FBU** en 2005, à **96 049 152 954 FBU** en 2006, à **124 417 558 396 FBU** en 2007 et à **132 283 107 985 FBU** en 2008, soit une augmentation de 6,3 % par rapport à 2007. Cette catégorie des dépenses représente 25,4% des dépenses totales de l'Etat au titre du projet de budget général exercice 2008 et 44 % des dépenses courantes.

La rubrique « rémunérations des sous statuts » dont le montant des prévisions s'élève à 73 129 955 142 FBU représentent 55,2% du total des rémunérations.

Par rapport au budget 2007, les rémunérations des sous statuts passent de 72 310 844 072 FBU en 2007 à 73 129 955 142 FBU en 2008, soit une augmentation de 819 111 070 FBU.

<sup>12</sup> Il s'agit seulement du personnel payé par la Fonction Publique l'armée, la police, le personnel de la Présidence, de l'Assemblée Nationale, du Sénat et de la Cour des comptes. Ces charges excluent les salaires du personnel des différentes administrations personnalisées bénéficiant des subsides de l'Etat.

La rubrique « rémunérations des sous contrats » passe de 32 634 725 701 FBU dans le budget 2007 à 36 091 258 634 FBU dans le projet de budget de 2008 ; soit une augmentation de 3 456 532 930 FBU. Par rapport aux rémunérations totales, les sous contrats perçoivent 27,2 %.

Les prévisions pour les vacataires, journaliers et occasionnels sont arrêtées à 502 887 000 FBU en 2008 contre 374 399 050 FBU dans le budget 2007.

Les indemnités particulières passent de 2 539 600 322 FBU dans le budget de 2007 à 3 529 481 755 FBU dans le projet de budget 2008.

Les contributions sociales ont augmenté, passant de 8 299 866 021 FBU dans le budget 2007 à 8 881 525 454 FBU dans le projet de budget 2008 ; soit un accroissement de 581 659 433 FBU.

La rubrique « Autres rémunérations des salariés » totalise un montant de 10 148 000 000 FBU dans le projet de budget 2008 contre 8 258 123 230 FBU dans le budget 2007 ; soit une augmentation de 1 889 876 770 FBU.

#### Répartition des dépenses de l'Etat par Secteur-Exercice 2008

SERVICE	Total	% par rapport aux dépenses totales
<b>Services généraux</b>		
Présidence de la République	7 870 207 408	2,06%
Secrétariat général du Gouvernement	2 232 590 144	0,58%
Première Vice-présidence	1 218 281 984	0,32%
Deuxième Vice-présidence	888 227 345	0,23%
Assemblée Nationale	6 173 495 574	1,62%
Sénat	3 214 987 602	0,84%
Cour des comptes	593 041 230	0,15%
Ministère de l'Intérieur et du Développement Communal	1 466 421 762	0,38%
Vice Ministère chargé du Développement communal	68 290 540	0,01%
Ministère de la Sécurité Publique	33 420 007 318	8,78%
Ministère des Relations Extérieures	11 642 685 662	3,06%
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	52 614 447 563	13,83%
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au Développement	87 149 604 512	22,91%
Vice Ministère chargé de la Planification	1 721 171 385	0,45%
Ministère de la Justice et Garde des Sceaux	12 567 393 430	3,30%
Ministère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de l'IGE et de l'Administration. Locale	2 401 559 767	0,63%
Ministère de l'Information, Communication, Relations avec le Parlement et Porte Parole du Gouvernement	2 595 295 419	0,68%
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	9 384 697 497	2,46%
Ministère de l'Intégration Régionale	230 280 630	0,06%
Vice Ministère chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine	14 701 534	0,003%

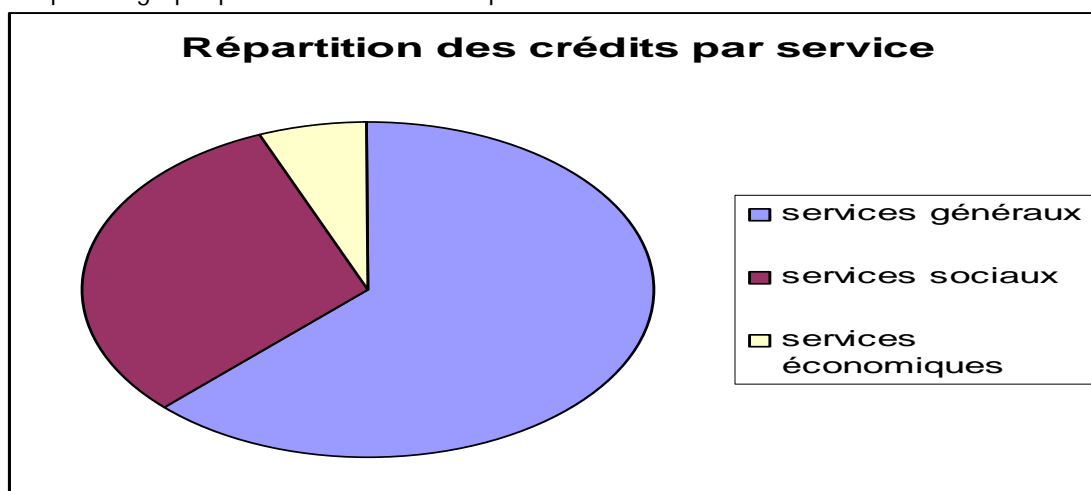
<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	<b>237 467 388 306</b>	<b>62,44%</b>
<b>Services Sociaux</b>		
Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique	21 937 094 553	5,76%
Vice Ministère chargé de l'Enseignement de Base et Secondaire	67 830 446 103	17,83%
Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA	21 631 886 735	5,68%
Vice Ministère chargé de la Lutte contre le SIDA	3 091 778 354	0,81%
Ministère de la Solidarité Nationale, du Rapatriement, de la Reconstruction Nationale, des Droits de la Personne Humaine et du Genre	2 973 345 336	0,78%
Vice Ministère chargé des Droits de la Personne Humaine et du Genre	590 856 790	0,15%
Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture	1 513 821 164	0,39%
<b>TOTAL SERVICES SOCIAUX</b>	<b>119 569 229 035</b>	<b>31,44%</b>
<b>Services économiques</b>		
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	7 858 051 550	2,06%
Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme	1 027 857 600	0,27%
Ministère de l'Eau, de l'Energie et des Mines	5 003 253 354	1,31%
Ministère des Transports, Postes et Télécommunications	919 037 138	0,002%
Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux publics	1 500 789 407	0,39%
Vice Ministère chargé des Travaux Publics et de l'Equipement	7 166 918 758	1,88%
<b>TOTAL SERVICES ECONOMIQUES</b>	<b>23 475 907 807</b>	<b>6,17%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>380 303 550 015</b>	<b>100%</b>

Le tableau ci-dessus compare les prévisions de dépenses allouées à chaque secteur pour l'exercice 2008 ainsi que la part du budget qui revient à chaque ministère et institution.

Il ressort de ce tableau que les services généraux reçoivent 237 467 388 306 FBU, soit 62,44% ; les services sociaux 119 569 229 035 FBU, soit 31,44% ; tandis que les services économiques n'ont eu que 23 475 907 807 FBU, soit 6,17% uniquement.

La Cour trouve que les services généraux se taillent la part du lion au détriment des autres secteurs et plus particulièrement les secteurs économiques qui devraient normalement recevoir un appui budgétaire plus consistant pour faire face aux défis auxquels ce secteur est confronté.

Ci- après le graphique illustratif de cette répartition :



#### b) Les autres biens et services (compte 62)

Les autres biens et services comprennent l'acquisition des biens et fournitures, les intrants et fournitures techniques, les contrats de services et abonnements, les locations, les entretiens et réparations, les assurances, les frais de mission, contact, intendance et réception, les honoraires et frais d'actes, l'assistance technique, les imprévus ainsi que les autres charges.

Les dépenses sur les autres biens et services représentent 25,1% de l'ensemble des dépenses courantes prévues pour l'exercice 2008.

Le tableau ci-après indique la structure des biens et services ainsi que la part de chacune de ses composantes :

#### La structure des biens et services

A	B	C	D	E	F
Libellé	Budget 2006	Budget 2007	Prévisions 2008	D-C	%/ total de D
Acquisition des biens et fournitures	4 453 904 655	6 990 952 686	6 116 173 283	- 12,5%	8,1%
Intrants et fournitures techniques	46 585 308 755	33 815 745 527	33 708 748 854	-3,3%	44,6%
Contrats de services et abonnements	1 250 207 227	1 346 009 190	1 559 314 967	1,5%	2%
Locations	7 494 856 490	10 061 414 617	11 101 767 039	1,1%	14,7%
Entretiens et réparations	3 575 620 997	4 029 313 968	5 085 033 287	5%	6,7%
Assurances	232 882 849	252 882 849	260 171 121	2,8%	0,3%
Frais de mission, contact, intendance et réception	5 307 635 580	6 105 400 344	6 219 880 000	1,8%	8,2%
Honoraires et frais d'actes	560 000 000	556 000 000	346 000 000	-37,7%	0,4%
Assistances techniques	5 354 476 490	4 647 836 550	4 560 000 000	-1,8%	6%
Imprévus	3 835 919 644	2 462 154 590	1 994 000 000	-19%	2,6%
Autres charges	82 000 000	4 749 354 544	4 519 354 544	-4,8%	5,9%
<b>Total</b>	<b>74 814 893 043</b>	<b>75 017 064 862</b>	<b>75 470 443 095</b>	<b>0,6%</b>	<b>100%</b>

De ce tableau, il ressort que les « intrants et fournitures techniques » prendront à eux seuls 44,6 % du budget de la rubrique « autres biens et services », soit 33 708 748 854 FBU.

Les prévisions des dépenses de location sont estimées à 11 101 767 039 FBU et prennent 14,7% du total du budget de cette rubrique. Le montant de location passe de 10 061 414 617 FBU dans le budget 2007 à 11 101 767 039 FBU dans le projet de budget de 2008.

La Cour trouve que ces dépenses accroissent d'année en année et réitère sa recommandation à l'endroit du Gouvernement pour qu'il trouve une solution appropriée afin de les maîtriser.

Les frais de mission, contact, intendance et réception passent de 6 105 400 344 en 2007 à 6 219 880 000 FBU en 2008, soit un accroissement de 1,8%. Ils représentent à eux seuls 8,2% de l'ensemble des dépenses prévues pour cette rubrique

La Cour trouve que la gestion de ces dépenses, particulièrement les frais de mission à l'étranger mérite une attention particulière dans la mesure où les engagements sur cette rubrique se terminent avant la fin du premier semestre pour recourir par la suite à la rubrique des imprévus.

Les dépenses sur la rubrique « acquisition des biens et fournitures » passent de 6 990 952 686 FBU en 2007 à des prévisions de 6 116 173 283 FBU en 2008. Cette rubrique connaît une diminution de 874 779 403 FBU, soit -12,5%.

La rubrique « entretiens et réparations » passe de 4 029 313 96F BU en 2007 à des prévisions de 5 085 033 287 FBU en 2008. Cette rubrique connaît une augmentation de 1 055 719 319 FBU, soit 5%.

La Cour constate que ces dépenses ne cessent également d'augmenter et estime que des mesures devraient être prises pour les maîtriser.

La rubrique « assistances techniques » reçoit au titre du budget 2008, un montant de 4 560 000 000 FBU contre 4 647 836 550 FBU dans le budget 2007, soit une diminution de 1,8%.

Il s'agit, en réalité, des subventions accordées par le Gouvernement à certains ministères dans le cadre du renforcement des capacités ou de promotion de certaines actions spécifiques.

La rubrique « Contrats de services et abonnements » passe de 1 346 009 190 FBU en 2007 à 1 559 314 967 FBU dans les prévisions 2008, soit une augmentation de 1,5%.

Les dépenses de cette rubrique concernent les contrats de service et abonnements : abonnements téléphoniques, prestations informatiques, abonnement à l'Internet, frais de poste, courrier rapide et valise diplomatique etc.,

La rubrique des imprévus passe de 2 462 154 590 FBU en 2007 à 1 994 000 000 FBU dans les prévisions 2008. Le montant accordé à la rubrique des imprévus au titre du projet de budget de 2008 a diminué par rapport au budget 2007. Cette diminution est de 19%.

La rubrique « autres charges » sans les imprévus passe de 4 749 354 544 FBU au budget 2007 à 4 519 354 544 FBU dans les prévisions 2008, soit une diminution de 4,8%.

Pour ce qui est des imprévus, la Cour a déjà fait remarquer que cette rubrique connaît toujours des virements en sa faveur et que les paiements y effectués dépassent toujours les prévisions.

### c) Les contributions aux organisations internationales (662)

Les contributions aux organisations internationales sont estimées à 1 875 916 618 FBU dans le projet de budget 2008 contre 1 862 157 906 FBU dans le budget 2007, soit un accroissement de 13 758 712 FBU.

### d) Les transferts aux ménages

Il s'agit des aides diverses effectuées au profit de la population qui doivent être différenciées de celles au profit des agents de l'Etat<sup>13</sup>. Les prévisions pour 2008 s'élèvent à 19 909 670 024 FBU contre 16 605 223 170 FBU dans le budget 2007, soit une augmentation de 3 304 446 854 FBU. Cette hausse représente 19,9%.

Cette augmentation est principalement due à la majoration des bourses d'études pour étudiants et des frais d'entretien pour les élèves.

### e) Les subsides et subventions

Il s'agit principalement des subsides accordés aux Administrations personnalisées de l'Etat, aux Etablissements publics administratifs et à certaines institutions dotées d'une autonomie de gestion administrative comme la Brigade Anti- corruption. Le montant de ceux-ci passe de 28 044 836 133 FBU dans le budget 2007 à 35 611 542 726 FBU dans les prévisions de 2008, soit un accroissement de 7 566 706 593 FBU. Cette hausse représente **28,6 %**.

La Cour constate que le nouvel Etablissement Public Administratif (EPA) dénommé « Fonds National d'Investissement Communal » (**FONIC**) n'a pas reçu de subsides alors que l'article 28 du décret n°100/260 du 30 août 2007 portant transformation du Fonds de Développement Communal en Fonds National d'Investissement Communal prévoit qu'il sera financé à concurrence de 15 % du Budget national, en plus de la partie des fonds FAAT destinés à la péréquation.

### IV.2. 2. Les versements d'intérêts (64)

Les dépenses sur cette rubrique passent de 28 382 799 875 FBU en 2007 à 29 296 240 128 FBU dans les prévisions 2008, soit une augmentation de 913 440 253 FBU. Cette hausse représente 3,2%.

### III.2.3 Les dépenses des fonds budgétaires

Un seul fonds a été repris dans le projet de budget de 2008 à savoir, le Fonds Routier National : 3.851.782.680 FBU<sup>14</sup>. Le Fonds Routier National perçoit des recettes provenant des impôts sur biens et services que l'Etat lui a cédés (taxes sur les permis de conduire, les impôts sur véhicules, la taxe péage route, taxe carburant). Les recettes du Fonds Routier National constituent son budget. Le montant de ces ressources directement affectées est fixé par la loi de finances.

---

<sup>13</sup> Voir Plan budgétaire et comptable de l'Etat, §3, page 271

<sup>14</sup> Le Fonds Routier National a été créé par le décret-loi n°1/219 du 17 décembre 1968 et érigé en établissement public à caractère administratif régi par le cadre organique desdits établissements et du décret n°100/117 du 27 octobre 2001 portant statuts dudit fonds.

### **IV. 3. Les dépenses en capital.**

#### **1. La structure des dépenses en capital.**

Les prévisions des dépenses en capital du budget général de l'état pour l'exercice 2008 sont estimées à 222 260 310 667 FBU. Elles sont constituées de dépenses en capital sur ressources nationales de 37 899 540 068 FBU, des tirages sur dette directe de 30.373.382.293 FBU et des dons en capital de 153 987 388 306.

Le tableau suivant montre la structure des dépenses en capital ainsi que l'importance de chaque composante :

<b>Source</b>	<b>Prévisions 2008</b>	<b>Pourcentage</b>
Dépenses en capital sur ressources nationales	37.899.540.068	17,05
Tirages sur dette directe	30.373.382.293	13,67
Dons en capital	153.987.388.306	69,28
<b>Total des dépenses en capital.</b>	<b>222.260.310.667</b>	<b>100</b>

Le tableau montre que, par rapport au total des dépenses en capital, les dépenses en capital sur ressources nationales représentent 17,05 % et les dépenses sur dette directe et dons en capital (184.360.770.599 FBU) 82,95 %. Le taux de 82,95 % représente le niveau de dépendance du développement du Burundi à l'extérieur.

#### **2. Dépenses en capital et prêts nets**

Une partie des dépenses en capital ne servira pas à l'investissement direct en 2008, mais plutôt au remboursement des dettes intérieures et extérieures des années antérieures. Le montant de ces dépenses s'élève à 2.100.000.000 FBU, dont 100.000.000 FBU destinés au paiement des arriérés sur budget national et 2000.000.000 FBU au remboursement des prêts rétrocédés. Ainsi, les dépenses d'investissement direct ou dépenses en capital et prêts nets, déduction faite des remboursements, s'élèvent à 220.160.310.667. Le tableau suivant montre la structure des dépenses en capital et prêts nets ainsi que leur variation par rapport à l'exercice 2007.

<b>Source</b>	<b>Prévisions 2007</b>	<b>Prévisions 2008</b>	<b>Variation 2008/2007</b>	<b>Variation en %</b>
Dépenses en capital sur ressources nationales	36.113.771.313	37.899.540.068	1.785.768.755	4,94
Arriérés sur budget national	-400.000.000	-100.000.000	300.000.000	75,00
Tirages sur dette directe	23.199.095.544	30.373.382.293	7.174.285.749	30,92
Dons en capital	110.748.161.820	153.987.388.306	43.239.226.486	39,04
Recouvrement des prêts rétrocédés	-2.000.000.000	-2.000.000.000	0	0
<b>Total dép. nettes.</b>	<b>167.661.029.677</b>	<b>220.160.310.667</b>	<b>52.499.280.990</b>	<b>31,51%</b>

Les dépenses en capital et prêts nets représentent 45,5 % des ressources totales du budget (recettes courantes + dons = 483.822.195.948 FBU), 93,69 % des recettes courantes



(235.007.159.642 FBU), 88,48 % du total des dons (248.815.036.306 FBU), 142,97 % des dons en capital (153.987.388.306 FBU).

Elles représentent 42,36 % des charges totales du budget (dépenses courantes +dépenses en capital =519.755.669.702), 73,49 % des dépenses courantes (299.595.359.036).

Les dépenses en capital (investissement) absorbent toutes les recettes courantes et sont constituées quasi exclusivement de dons.

Par rapport à l'exercice 2007, les prévisions augmentent de 31,51 % pour les dépenses totales en capital et prêts nets, de 4,94 % pour les dépenses en capital sur ressources nationales, de 30,92 % pour les tirages sur dette directe et de 39 % pour les dons en capital.

Le tableau ci-après montre l'évolution des prévisions des dépenses en capital et prêts nets de 2006 à 2008.

Source	Budget 2006 révisé	Prévisions 2007	Prévisions 2008
Dépenses en capital sur ressources nationales	45.125.470.314	36.113.771.313	37.899.540.068
Arriérés sur budget national	-1.718.755.302	-400.000.000	-1.000.000
Tirages sur dette directe	40.400.002.020	23.199.095.544	30.373.382.293
Dons en capital	65.300.003.405	110.748.161.820	153.987.388.306
Recouvrement des prêts rétrocédés	-2.000.000	-2.000.000	-2.000.000
<b>Total des dépenses en capital et prêts nets</b>	<b>147.106.720.437</b>	<b>167.661.029.677</b>	<b>220.160.310.667</b>

### 3. Les dépenses en capital sur budget national

Les prévisions de dépenses en capital sur budget national s'élèvent à **37.899.540.068 FBU** en 2008 contre **36.113.771.313 FBU** en 2007, soit une augmentation de 4,94 %. Elles représentent 7,29 % des prévisions totales des charges de l'Etat.

Elles sont constituées des dépenses d'investissement sur fonds PPTTE pour un montant de 25.601.539.515 FBU.

La Cour ne trouve pas de quoi est constituée la différence de 12.298.000.553 FBU entre les dépenses en capital et les dépenses PPTTE.

Quant à l'évolution des dépenses PPTTE, elle se présente comme suit :

Libellé	Budget 2006 Révisé	Engagements au 31/10/2006	Taux d'exécution	Prévisions pour 2007	Prévisions 2008
BO	13.894.338.830	2.200.910.915	15,84%	8.745.000.000	12.025.623.327
BEI	25.565.057.094	18.975.031.082	74,22%	21.125.700.000	25.601.539.515
<b>Total</b>	<b>39.459.390.924</b>	<b>21.175.941.997</b>	<b>53,66%</b>	<b>29.870.700.000</b>	<b>37.627.162.842</b>

La Cour estime que le budget devrait progressivement affecter la grande part des ressources PPTTE à l'investissement productif et dans les secteurs pro pauvres afin d'assurer la soutenabilité<sup>15</sup>, ne fût ce qu'à moyen terme de la dette et tenir effectivement compte des besoins exprimés par la population lors de l'élaboration du Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Aussi, par rapport à l'exercice antérieur, les dépenses sur fonds PPTTE ont augmenté de 25,97% passant de **29.870.700.000 FBU** dans le budget de 2007 à **37.627.162.842 FBU** dans le projet de 2008.

Pour ce qui est des sources des financements, la Cour estime que les ressources provenant de l'allègement de la dette ne devraient pas être considérées comme un financement intérieur mais plutôt comme un don extérieur, tant il est vrai que ce montant est d'abord remboursé avant d'être affecté. Ce mode de comptabilisation ne risque t-il pas de faire croire aux personnes non avisées que ce sont des excédents générés par l'économie.

### **Paiement d'arriérés sur budget national**

Les arriérés de paiements constituent une forme de financement par défaut. C'est pourquoi ils sont enregistrés dans les charges de l'Etat dans la partie des dépenses en capital avec un signe négatif.

Pour les prévisions des dépenses en capital de 2008, le montant des arriérés sur budget national est estimé à **-100.000.000 FBU** contre **-400.000.000 FBU** dans le budget de 2007

La Cour estime que le ministère des Finances devrait arriver à prévoir le niveau des ressources disponibles et à réguler les dépenses en ajustant les engagements au niveau des recettes pour tenter de remédier à la question d'arriérés.

La Cour estime en outre que les montants des arriérés sont arrêtés de façon forfaitaire et suggère qu'il soit intégré dans la loi organique des finances publiques en perspective des dispositions en faveur de l'instauration d'une journée complémentaire. Cela permettrait de commencer l'engagement du budget de l'exercice suivant par des arriérés de paiement de l'exercice budgétaire précédent.

La Cour a déjà fait remarquer que la non maîtrise de la question d'arriérés constitue un obstacle majeur à la transparence des finances publiques et ne permet pas à la comptabilité nationale de dégager des indicateurs fiables.

La Cour constate cependant une légère amélioration par rapport à 2007, puisque le montant des arriérés est passé de **-400.000.000 FBU** en 2007 à **-100.000.000 FBU** en 2008.

### **Les tirages sur dette directe**

Le montant de prévisions des tirages sur dette directe est évalué à **30.373.382.293 FBU en 2008** contre **23.199.095.544 FBU** dans le budget de 2007, soit une augmentation de 30,92% par rapport à 2007. Ce montant représente **5,84%** des charges totales du projet du budget général de l'Etat de l'exercice 2008 et **3 % du PIB**.

Les tirages sur dette directe comprennent des tirages sur prêts projets d'un montant de **21.955.387.514 FBU** et des tirages sur prêts programme de **8.417.994.779 FBU**.

Le tableau ci après montre la structure des prévisions des tirages :

Tirages sur prêts.

Libellé du prêt	Budget révisé 2006	Prévisions pour 2007	Prévisions pour 2008
Prêt projet : IDA 3852/BU Projet d'appui à la gestion économique	5.373.700.002	1.702.153.082	7.253.297.790
Prêt projet : IDA 3874/BU Entretien Routier	8.793.700.745	10.311.544.831	12.374.947.751
Prêt projet : FAD développement intégré du lac N°2100150009045	1.465.699.635	1.099.556.646	
Prêt projet : IDA 3495-1/BU Supplément crédit pour facilitation du commerce	-	5.702.841.664	1.126.654.769
Prêt programme : FAD Multisectoriel Réinsertion N°2100150008846	1.005.406.613	2.537.182.618	2.771.718.653
Prêt programme : FIDA, programme post conflit n° 635-BI	1.549.984.502	1.845.817.703	5.646.276.126
Programme des travaux publics et de création d'emploi	6.787.983.016	-	
Projet multisectoriel HIV/AIDS	15.423.527.507	-	
FAD Projet Aménagement du Lac			1.200.487.204
<b>Total</b>	<b>40.400.002.020</b>	<b>23.199.095.544</b>	<b>30.373.382.293</b>

Le montant total des tirages sur prêts en 2008 s'élève à 30.373.382.293 FBU. Il représente 13,67% des dépenses totales en capital, 5,84% des dépenses totales du budget, 10,14 des dépenses courantes, 6,28% des recettes totales du budget, 12,92% des recettes courantes, 12,21% du total des dons, 32,03% des dons courants, 19,72% des dons en capital.

IL ressort du tableau ci-dessus que 68,33 % des prêts, soit 20.754.900.310 FBU proviennent de l'IDA, 13,08% soit 3972205857 FBU proviennent du Fonds africain de développement (FAD) et 18,59%, soit 5.646.276.126 FBU, du FIDA.

Les tirages sur dette directe se répartissent en tirages sur prêts projets de 21.955.387.514 FBU, et en tirages sur prêts programme de 8.417.994.779 FBU.

#### Tirages sur prêts projets

Prêts Projets	Montant en FBU
IDA Complément facilitation commerce régional	1.126.654.769
IDA 3874/ Entretien routier	12.374.947.751
IDA 3852/BU PAGE	7.253.297.790
FAD Projet aménagement du lac	1.200.487.204
<b>Total tirages sur prêts projets</b>	<b>21.955.387.514</b>

## Tirages sur prêts programme

Prêts Programme	Montant en FBU
FIDA Post conflit	5.646.276.126
FAD Multisectoriel réinsertion	2.771.718.653
Total tirages sur prêts programme	8.417.994.779

### Les tirages sur dons de développement

Les prévisions des dépenses sur dons en capital pour l'exercice 2008 sont estimées à 153.987.388.306 FBU contre 110.410.524.612 FBU dans le budget de 2007. Par rapport à 2007, elles connaissent une augmentation de 39,04%

Ces prévisions représentent 69,28% des dépenses totales en capital, 29,63% des charges totales du budget, 51,40% des dépenses courantes, 31,83% des recettes totales du budget, 65,52% des recettes courantes, 61,89% du total des dons, 162,39% des dons courants.

## Structure des prévisions des tirages sur dons de développement

### Tirages sur dons projets

Type de don	Budget révisé 2006	Prévisions 2007	Prévisions 2008
Don IDA : réforme économique	0	36.544.740.458	
Don IDA : projet de démobilisation	7 981 874 267	10 484 848 153	45.713.079.900
Don IDA/démobilisation enfants soldats	2 074 054 496	0	
Don IDA:Multiaccount 53794 emergency country demobilisation	9 944 074 238	28 803 815 468	
Don IDA/PRASAB: appui au secteur agricole	2 879 765 830	11.769.198.233	2.916.827.922
Don IDA/Réhabilitation et aménagement des terres	15 291 489 508	1 706 231 350	
DON FAD renforcement des capacités	3 483 298 500	0	
Don IDA: projet TWITEZIMBERE	4 396 211 156	0	
Don français : dépenses du Projet PARAFE	898 925 184	346 405 358	
Don Français renforcement des capacités	2 866 265 634	0	
DoN FAD/renforcement des capacités et bonne gouvernance	8 967 439 230	0	
Don Français : projet d'appui au développement social	1 255 482 100	0	
Don français /appui aux nouvelles forces de sécurité	1 506 578 520	0	
Don français /projet appui à l'enseignement de base	754 544 742	0	
Don FAD: Projet réhabilitation et extension des infrastructures hydrauliques en milieu rural	3 000 000 000	0	3.035.070.000

Don IDA: Secrétariat permanent du PTPCE	0	450 000 000	
Don IDA : ABUTIP/projet de développement communautaire	0	19 016 820 000	
Don FAD: route KIRUNDO-KIGALI	0	1 626 102 800	
FAD Route KICUKIRO-KIRUNDO			30.553.038.000
FAD Réhabilitation et extension des infrastructures électriques			2.468.523.600
FAD Aménagement bassins versants			1.517.535.000
H280 Community and social development project			2.267.871.750
H273 Education sector reconstruction project			5.644.985.833
KFW Programme sectoriel eau phase II			1.198.135.255
KFW AEP Urbaine			1.278.893.000
KFW AEP Rurale			940.362.500
KFW Assainissement			776.082.646
KFW Programme sectoriel santé			2.256.870.000
UE Programme d'appui au renforcement des capacités aux acteurs non étatiques			1.504.580.000
UE Programme d'appui à la bonne gouvernance			7.522.900.000
UE Développement rural sécurité alimentaire			15.045.800.000
UE Projet d'appui à la restauration de la sécurité alimentaire durable			1.053.206.000
UE Construction RN 12 et réhabilitation de la voirie de Bujumbura			24.073.280.000
UE Réhabilitation de puits, de sources et latrines à KIRUNDO et CANKUZO			1.308.984.600
UE Renforcement. de l'action contre les mines et assistance aux victimes			654.492.300
KFW Programme de réinsertion de réintégration			2.256.870.000
<b>Total</b>	<b>65 300 003 405</b>	<b>110.748.161.820</b>	<b>153.987.388.306</b>

Les tirages sur dons se répartissent en dons projets et en dons réinsertion. Les dons projets s'élèvent à **106.017.438.406 FBU** et représentent 68,85% du total des tirages sur dons. Les dons réinsertion s'élèvent à **47.969.949.900 FBU** et représentent 31,15%.

Les tirages sur dons réinsertion (47.969.949.900) sont constitués de :

KFW Programme de réinsertion et de réintégration : 2.256.870.000 FBU ;  
 IDA Démobilisation : 45.713.079.900 FBU.

Le reste des tirages sur dons est constitué de tirages sur dons projets.

Le total des tirages sur prêts et des tirages sur dons s'élève à **184.360.770.599 FBU**.

D'après le projet de budget, les prévisions des dons en capital vont augmenter par rapport au budget de 2007 et sont constitués à **31,58%** de dons IDA, soit **48.629.907.822 FBU** (IDA démobilisation et IDA PRASAB). Cette augmentation résulte de l'apparition de nouvelles sources de dons, tel que le montre le tableau ci-dessus.

La Cour trouve que les estimations sur certains tirages notamment « le don IDA démobilisation » dont les tirages sont estimés à **45,7 milliards de FBU**. Ce montant est exagéré et mérite d'être justifié par le Ministre des finances avant l'adoption de ce budget.

De même, le montant de don FAD de **30,5 milliards de FBU** prévu au titre de construction de la route KICUKIRO-KIRUNDO ne devrait pas s'étendre sur l'année 2008 seulement dans la mesure où les travaux dureront plus d'une année.

D'autres dons ont été pris globalement sans tenir compte des plans opérationnels de mise en œuvre de ces projets ou des budgets annuels. Ce sont notamment les dons au titre de construction de la RN 12 et la réhabilitation de la voirie de Bujumbura dont les travaux devront s'étendre sur 18 mois au moins, le don de l'UE dans le cadre du développement rural et sécurité alimentaire, les dons du KFW qui s'étendront sur plusieurs années etc.

La Cour trouve que ces prévisions ne sont pas réalistes et rappelle que l'exécution d'un budget dans les limites des prévisions est un indicateur de la bonne gestion et de la maîtrise des finances publiques. Ce qui ne sera pas le cas.

Il convient de noter que les appuis ou dons des agences onusiennes ne sont pas connus du budget.

**V. DE L'EQUILIBRE DU BUDGET ET DU FINANCEMENT DU DEFICIT****V.1. L'équilibre du budget**

Le tableau suivant retrace l'équilibre du budget de l'exercice 2008 :

Libellé	Budget 2007	Budget 2008	variation en %
<b>I. RECETTES COURANTES</b>	<b>209 009 018 602</b>	<b>235 007 159 642</b>	<b>11,06%</b>
Recettes fiscales	184 146 268 602	213 759 510 697	13,85%
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	45 497 994 833	60 000 935 943	24,17%
Impôts intérieurs sur biens et services	97 233 909 427	112 045 461 892	13,22%
Impôts sur le commerce extérieur & les transactions internationales	37 433 287 182	37 502 939 679	0,19%
Impôts sur le patrimoine			
Autres produits fiscaux	3 981 077 160	4 210 173 183	5,44%
Recettes non fiscales	24 862 760 000	21 247 648 945	-17,01%
Revenus de la propriété	14 100 000 000	12 707 674 000	-10,96%
Autres recettes non fiscales	10 762 750 000	8 539 974 945	-26,03%
<b>II. DONS</b>	<b>219 819 651 820</b>	<b>248 816 036 306</b>	<b>11,65%</b>
Dons courants	109 071 490 000	94 827 648 000	-15,02%
Dons en capital	110 748 161 820	153 987 388 306	28,08%
<b>TOTAL RECETTES ET DONS</b>	<b>428 828 670 422</b>	<b>483 822 195 948</b>	<b>11,37%</b>
<b>III. DEPENSES COURANTES</b>	<b>276 813 080 377</b>	<b>299 595 359 036</b>	<b>7,60%</b>
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	244 178 497 822	266 447 336 228	8,36%
Salaires	123 337 422 907	132 283 107 985	6,76%
Autres biens et services	69 328 719 181	71 163 088 551	2,58%
Arriérés sur le secteur public & privé	4 307 354 544	4 307 354 544	0,00%
Contributions aux organismes internationaux	1 862 157 906	1 875 916 618	0,73%
Transfert aux ménages	17 298 007 151	21 146 325 804	18,20%
Subsides et subventions	28 044 836 133	35 671 542 726	21,38%

Versements d'intérêts	28 782 799 875	29 296 240 128	1,75%
Versements d'intérêts extérieurs	10 727 385 110	11 730 040 792	8,55%
Versements d'intérêts intérieurs	18 055 414 765	17 566 199 336	-2,78%
Dépenses des fonds	3 851 782 680	3 851 782 680	0,00%
<b>IV. SOLDE COURANT HORS DONNS (I-III)</b>	<b>-77 804 061 776</b>	<b>-64 588 199 394</b>	<b>-4,98%</b>
<b>V.SOLDE COURANT Y COMPRIS DONNS (I+II-III)</b>	<b>152 015 590 045</b>	<b>184 226 836 912</b>	<b>17,48%</b>
<b>VI. DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS</b>	<b>168 532 145 827</b>	<b>220 160 310 666</b>	<b>23,45%</b>
Dépenses en capital	170 532 145 827	222 160 310 666	23,24%
Prêt net du trésor	-2 000 000 000	-2 000 000 000	0,00%
<b>VII.DEFICIT GLOBAL AVEC DONNS (V-VI)</b>	<b>-16 516 555 782</b>	<b>-35 933 473 754</b>	<b>54,04%</b>
<b>VIII.DEFICIT GLOBAL HORS DONNS (IV-VI)</b>	<b>-236 336 207 602</b>	<b>-284 748 510 060</b>	<b>17,00%</b>
<b>IX. ARRIERES</b>			
<b>X. DEFICIT (BASE CAISSE) (VII-IX)</b>	<b>-16 516 555 782</b>	<b>-35 933 473 754</b>	<b>54,04%</b>
<b>XI. FINANCEMENT</b>	<b>16 516 555 782</b>	<b>35 933 473 754</b>	<b>54,04%</b>
Financement extérieur net	-9 106 252 972	-7 228 698 967	-25,97%
Tirage sur dette directe	23 199 096 544	30 373 382 293	23,62%
Tirage sur dette rétrocédée			
Remboursement dette directe	-32 305 349 516	-37 602 081 260	14,09%
<b>Financement intérieur net</b>	<b>25 622 808 754</b>	<b>43 162 172 721</b>	<b>40,64%</b>
Avances BRB, Bons et Obligations du Trésor	1 668 049 859	10 491 714 110	84,10%
Allègement de la Dette (PPTE)	29 620 700 000	37 627 162 842	21,28%
Allègement de la Dette (Club de Paris)	0	4 101 648 101	100,00%
Remboursement dette intérieure	-5 665 941 105	-9 058 352 332	37,45%
<b>XII. BESOIN DE FINANCEMENT (X-XI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'équilibre du budget, tel qu'il est présenté ne dégage aucun besoin de financement. Cependant, cet équilibre reste fragile puisqu'il repose en partie d'une part, sur des éléments dont la réalisation est aléatoire et sur des estimations non cohérentes et surestimées, d'autre part.



Le déficit global hors dons s'élève à 284 748 510 060 FBU<sup>16</sup>. Ce déficit est en augmentation de 17,00% par rapport aux prévisions du déficit budgétaire de 2007 (-236 336 207 602 FBU).

Le montant du déficit global hors dons (284 748 510 060 FBU) est supérieur au montant des recettes fiscales et non fiscales (235 007 159 642 FBU). Il représente 54,78% des charges totales du budget (519 755 669 702 FBU) et **28,1 % du PIB**<sup>17</sup>.

Le déficit global avec dons est estimé à 35 933 473 754 FBU. Il est en augmentation de 54,04% par rapport aux prévisions de 2007 (16 516 555 782 FBU). Par rapport aux charges total (519 755 669 702 FBU), ce déficit représenté 6,91%.

Le déficit global est couvert à 87,38% par des dons courants (94 827 648 000 FBU) et des dons en capital (153 987 388 306 FBU).

Le déficit Base-Caisse passe de -16 516 555 782 FBU à - 35 933 473 754 FBU en 2008.

## V.2. Du financement du déficit

Les ressources pour le financement du déficit base caisse proviennent du financement extérieur et du financement intérieur.

Le financement extérieur est constitué du montant des tirages sur la dette directe (30 373 382 293 FBU) diminué du montant des remboursements de cette même dette (-37 602 081 260 FBU). Il passe du montant de -9 106 252 972 Bu en 2007 à -7 228 698 967 FBU en 2008, soit une variation de 25,97%. Le remboursement de la dette sera plus préoccupant en 2008 qu'en 2007.

Le financement intérieur net est constitué par les avances de la BRB, les Bons et les Obligations du Trésor (10 491 714 110 FBU) et du produit de l'allègement de la dette PPTTE (41 728 810 943 FBU) diminués du montant de remboursement de la dette intérieure (9 058 352 332 FBU).

Les prévisions du financement intérieur qui étaient de 25 622 808 754 FBU en 2007 passent à 43 162 172 721 FBU en 2008, soit une variation de 40,64%.

Le recours au financement des avances de la BRB, Bons et Obligations du trésor est inquiétant car passant de 1 668 049 859 FBU en 2007 à 10 491 714 110 FBU en 2008, soit une augmentation de 8 823 664 251 FBU. Cette situation ne fera qu'accroître la dette intérieure.

---

<sup>16</sup> C'est la différence entre le total des dépenses (519 755 669 702 FBU) et les recettes courantes (235 007 159 642 FBU).

<sup>17</sup> Le PIB projeté pour 2007 est de 1 012 600 000 000 FBU.

## VI. DES CONSTATATIONS DE LA COUR

L'examen du projet de budget de l'exercice 2008 conduit aux constatations suivantes :

1. Il existe une divergence de données contenues dans le projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2008. Les montants de 4.912.750.000 FBU et 110.748.161.820 FBU indiqués à l'article 1<sup>er</sup>, comme droits administratifs et dons en capital prévus en 2007 diffèrent des montants de 2.912.750.000 FBU et de 10.484.848.153 FBU de la synthèse par compte ; ce qui influe sur les écarts des prévisions. Les données qui devraient être utilisées sont celles figurant dans la synthèse des comptes.
2. Les recettes nationales prévues en 2008 (235.007.159.642 FBU) augmentent de 25.998.141.040 FBU par rapport à celles prévues en 2007 (209.009.018.602 FBU). Cet accroissement est dû à l'augmentation des recettes fiscales qui passent de 184.146.268.602 FBU en 2007 à 213.759.510.697 FBU), soit une variation à la hausse de 11,06%, ce qui apparaît réaliste.
3. Les ressources nationales représentent 48,46% de l'ensemble des ressources du budget 2008 (483 822 195 948 FBU) et les dons représentent 51,54%. Cela montre que le budget tel qu'il est présenté dépend en grande partie des appuis extérieurs. L'expérience a montré que par le passé, les promesses de Dons ne se sont entièrement concrétisées.
4. Par rapport aux réalisations projetées de 2007 estimées à 199.440.946.995 FBU, les ressources nationales prévues en 2008 (235.007.159.642 FBU) augmenteront de 35.166.212.647 FBU, soit une variation de 15,13%. Cet accroissement résulte des prévisions des recettes fiscales (213.759.510.697 FBU) qui connaissent une augmentation de 29.613.242.095 FBU par rapport aux prévisions de 2007 et une variation de 16,41% par rapport aux réalisations projetées fin 2007 (177.820.448.815 FBU).  
Dans une large mesure, la variation en hausse est fondée sur les performances dans le recouvrement d'impôts sur les rémunérations des employés locaux des Missions diplomatiques et consulaires ainsi que des ONG oeuvrant sur le territoire national envisagé par le Gouvernement. Cette voie n'a, cependant pas produit beaucoup de résultats par le passé.
5. le budget 2008 ne prévoit pas certaines recettes alors que jusqu'à fin septembre 2007 leur réalisation donne un montant non négligeable. C'est le cas de la taxe forfaitaire douane et les recettes sur les exercices antérieurs qui totalisaient un montant de 2.717.354.103 FBU.
6. les recettes de l'impôt sur les biens et services passent de 97.233.909.427 FBU prévues en 2007 à 112.045.461.892 FBU prévues en 2008, soit un accroissement de 14.811.552.465 FBU. Cette augmentation est justifiée par la majoration de la taxe de consommation de certains produits (tabac, sucre, bière, limonades, vins et liqueurs) à un taux de 1000% de la valeur en douane. La taxe hôtelière et touristique a été également fixée à 5% des recettes nettes.
7. les revenus de la propriété passeront de 14.100.000.000 FBU en 2007 à 12.707.674.000 FBU en 2008. Les prévisions de 2008 restent cependant exagérées si

on les compare avec les réalisations projetées à fin décembre 2007 (9.321.919.517 FBU), soit une variation de 26,64%.

8. les prévisions des droits administratifs PAFE de 2008 sont très sous-estimées. En effet, elles sont de 2.097.000.000 FBU alors que leur réalisation projetée à fin décembre 2007 est de 5.557.953.860 FBU, soit une variation de -165,04%. Même les réalisations jusqu'au mois de septembre 2007 indiquent une perception des recettes de 4.168.465.395 FBU.
9. Les charges du budget général de l'Etat pour la gestion 2008 sont évaluées à 519 755 669 702 FBU contre 445 345 226 204 FBU dans la loi de finances 2007 ; soit une augmentation de 74 410 443 498 16,7% et représente **7,4 % du PIB**.
10. Les dépenses courantes passent de 276 813 080 377 FBU dans le budget de 2007 à 299 595 359 036 FBU dans le projet de budget exercice 2008; représentant une hausse de 22 782 278 659 FBU, soit 8,2%. Les dépenses des charges courantes représentent 2,2 % du PIB.
11. La couverture des dépenses courantes par les ressources nationales (recettes fiscales et non fiscales), estimées à 265 007 159 642 FBU est de 88,3 %, donc inférieure à 1, ce qui veut dire que le pays ne peut envisager aucune activité d'investissement.
12. Les dépenses en capital, estimées à 222 160 310 666 FBU, sont constituées à 82,95 % des ressources extérieures qui s'élèvent à 184 360 770 599 FBU, soit 30 373 382 293 FBU au titre de tirages sur dette directe et 153 987 388 306 FBU au titre de dons en capital.
13. Les dépenses en capital et prêts nets du budget 2007 étaient de 168 532 145 827 FBU. Elles sont estimées à 220 160 310 666 FBU dans le projet de budget de 2008 ; soit une augmentation de 51 628 164 839 FBU représentant 30,6%. Les dépenses en capital et prêts nets pour l'exercice 2008 représentent 42,3% des charges totales de l'exercice.
14. La masse salariale représente 25,4% des dépenses totales et 44 % des dépenses courantes. Cela prouve à suffisance que la pression de la masse salariale n'est pas encore maîtrisée. Elle représente **12,3 % du PIB**.
15. Au niveau de la répartition des crédits par secteur, La Cour trouve que les services généraux se taillent la part du lion au détriment des autres secteurs et plus particulièrement les secteurs économiques qui devraient normalement recevoir un appui budgétaire plus consistant pour faire face aux défis auxquels ce secteur est confronté. En effet, Les secteurs productifs sont insuffisamment appuyés financièrement (6,17%) ; ce qui risque de constituer un obstacle aux objectifs que le Gouvernement s'est fixé spécialement le taux de croissance de 6%.
16. Le budget alloué au Ministère de l'agriculture et de l'élevage dans le projet de budget 2008 n'a pas évolué par rapport à celui de l'exercice 2007 alors que ce Ministère, dans le contexte actuel, devait bénéficier d'un appui budgétaire plus soutenu afin qu'il puisse faire face au déficit alimentaire que le pays connaît actuellement.

17. Le projet 2008 consacre un déséquilibre chronique entre les dépenses courantes (57,6%) et les dépenses en capital (42,4%).
18. Les prévisions de remboursement de la dette intérieure sont sous-estimées et ne tiennent pas compte de certains engagements pris vis-à-vis de la BRB. Ce sont notamment les remboursements des différentes avances.
19. Les dépenses de location ne cessent d'accroître, passant de 10 061 414 617 FBU en 2007 à 11 101 767 039 FBU en 2008, soit un accroissement de 10,1 %.
20. Le projet de Budget n'alloue pas de crédits au nouvel EPA dénommé « Fonds national d'investissement communal » (FONIC).
21. En dépit du prescrit de l'article 4 sur le concept du budget unifié, les règles et principes de l'unité budgétaire, de l'annualité et de l'universalité de la trésorerie de l'Etat, il y a risque que des comptes extrabudgétaires demeurent fonctionnels en 2008, si la présente loi de finances n'en édicte expressément leur fermeture et le transfert de leur solde au compte général du Trésor.
22. L'article 5 est nouveau et est relatif aux **débits d'office**. Il reste à connaître le contenu de l'ordonnance ministérielle prévu à cet effet. Cette ordonnance devrait être prise d'urgence.
23. L'article 4, alinéa 2 qui dispose que « l'Ordonnateur-Trésorier du Burundi est comptable principal .... » ignore le prescrit de l'article 33 de la loi du 19 mars 1964 portant règlement sur la comptabilité publique de l'Etat qui dispose que « la fonction d'ordonnateur-trésorier est incompatible avec celle de gestionnaire de crédit, de contrôleur et de comptable ». Cette incompatibilité est également affirmée par la loi n°1/002 du 31 mars 2004 régissant la Cour des comptes.
24. La concertation introduite dans la gestion des finances publiques entre le Ministre des Finances et le Vice-président de la République n'est qu'un pis-aller. L'essentiel est d'avoir un Ordonnateur (Ministre des Finances) avec un Comptable principal dont la place dans l'organigramme du Ministère des Finances est clarifiée et dont les attributions de payeur général sont respectées. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. De même, l'existence d'un compte unique du trésor par la suppression des comptes extrabudgétaires serait salutaire. Sinon, la concertation doit exister.

## VII. DES RECOMMANDATIONS

Au regard des constatations relevées, la Cour formule les recommandations suivantes :

1. Se rassurer que les dons contenus dans le budget reposent sur des conventions réalisables.
  2. Assurer l'équilibre dans l'octroi des crédits afin de favoriser une croissance équilibrée.
  3. Tenir compte de tous les engagements pris par l'Etat afin d'éviter des dépenses inattendues.
  4. Réfléchir et mettre en place une stratégie de nature à accroître les ressources nationales et à maîtriser les dépenses courantes.
  5. respecter, à l'avenir les délais impartis par la Constitution pour le dépôt du Projet de Budget à l'Assemblée Nationale.
  6. Mettre en place une politique appropriée des bâtiments publics afin de réduire les charges locatives.
  7. Ordonner la suppression de tous les comptes extrabudgétaires et le transfert de leurs soldes sur le Compte général du Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 19 mars 1964 portant règlement sur la comptabilité publique de l'Etat.
  8. Accorder des subsides au Fonds National d'Investissement Communal (FONIC), conformément au décret n°100/260 du 30 août 2007 qui l'institue.
  9. réorganiser le Ministère des Finances pour clarifier le rôle du comptable principal, celui de l'OTBU par rapport à celui du Directeur Général du Budget et de la Comptabilité Publique et du Directeur de la Comptabilité de l'Etat. Le comptable principal ne doit aucunement dépendre hiérarchiquement de ces derniers. Son indépendance doit être consacrée par l'organigramme du Ministère des finances en application des lois en vigueur.
  10. En lieu et place de la concertation, édicter un mécanisme clair de gestion du budget. Outre la suppression des comptes extrabudgétaires, soumettre les virements et transferts des crédits ainsi que le recours aux imprévus à la décision prise en Conseils des Ministres.
-





